

## **SUIVI DE GESTION POUR L'ANNÉE CIVILE 2007**

PRÉSENTÉ CONFORMÉMENT À LA POLITIQUE

CONCERNANT LA SANTÉ DES PERSONNES

AU TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE QUÉBÉCOISE

### **Conception et réalisation**

Direction de la santé et des organisations

### **Données SAGIP**

Direction de la planification de la main-d'œuvre et de l'information de gestion

## TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES .....	4
1. PRÉAMBULE.....	5
2. BASES DE RÉFÉRENCE.....	6
Absences pour motifs de santé .....	6
Santé et sécurité du travail et programmes d'aide aux employées et employés .....	7
3. ABSENCES POUR MOTIFS DE SANTÉ .....	8
Motifs d'absences P1, P2 et P3 (maladie) .....	8
Motif d'absence P1 (maladie).....	13
Motif d'absence P2 (assurance traitement).....	17
Motif d'absence P3 (assurance traitement).....	21
4. SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL.....	25
Fréquence relative (FR) .....	30
Indice de gravité (IG).....	33
Taux de gravité (TG) .....	36
Taux global de gravité (TGG).....	39
5. PROGRAMMES D'AIDE AUX EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS .....	42
Utilisation des programmes d'aide aux employées et employés.....	42
Indice d'aide aux employées et employés (IAE) .....	44
Indice des programmes d'aide aux employées et employés (IPAE) .....	47
Les interventions de groupe .....	50
6. CONCLUSION .....	51
ANNEXE I ABSENCES POUR MOTIFS DE SANTÉ .....	53
ANNEXE II SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL ET PROGRAMMES D'AIDE AUX EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS .....	56

## LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Tableau 3.1 Absentéisme pour maladie (P1, P2 et P3) .....	10
Graphique 3.1 Évolution du taux d'absentéisme pour maladie (P1, P2, P3).....	10
Graphique 3.1-A Évolution des jours moyens perdus par travailleur (P1, P2, P3).....	10
Tableau 3.1-A Absentéisme pour maladie dans les ministères et les organismes (P1, P2, P3).....	11
Tableau 3.2 Absentéisme pour maladie (P1).....	14
Graphique 3.2 Évolution du taux d'absentéisme pour maladie (P1) .....	14
Graphique 3.2-A Évolution des jours moyens perdus par travailleur (P1).....	14
Tableau 3.2-A Absentéisme pour maladie dans les ministères et les organismes (P1).....	15
Tableau 3.3 Absentéisme pour maladie (P2).....	18
Graphique 3.3 Évolution du taux d'absentéisme pour maladie (P2) .....	18
Graphique 3.3-A Évolution des jours moyens perdus par travailleur (P2).....	18
Tableau 3.3-A Absentéisme pour maladie dans les ministères et les organismes (P2).....	19
Tableau 3.4 Absentéisme pour maladie (P3).....	22
Graphique 3.4 Évolution du taux d'absentéisme pour maladie (P3) .....	22
Graphique 3.4-A Évolution des jours moyens perdus par travailleur (P3).....	22
Tableau 3.4-A Absentéisme pour maladie dans les ministères et les organismes (P3).....	23
Tableau 4.1 Données relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles .....	25
Tableau 4.2 Répartition des lésions (NA) en santé et sécurité du travail pour 2007.....	26
Tableau 4.3 Distribution des ministères et des organismes par nombre de lésions .....	26
Tableau 4.4 Assignation temporaire .....	27
Tableau 4.5 Nombre de décès.....	28
Tableau 4.6 Heures travaillées et heures perdues .....	28
Tableau 4.7 Indicateurs de gestion en santé et sécurité du travail .....	29
Tableau 4.8 Fréquence relative par ministère et par organisme.....	31
Graphique 4.8 Fréquence relative.....	32
Tableau 4.9 Indice de gravité par ministère et par organisme .....	34
Graphique 4.9 Indice de gravité .....	35
Tableau 4.10 Taux de gravité par ministère et par organisme.....	37
Graphique 4.10 Taux de gravité.....	38
Tableau 4.11 Taux global de gravité des ministères et des organismes .....	40
Graphique 4.11 Taux global de gravité .....	41
Tableau 5.1 Utilisation des programmes d'aide aux employées et employés.....	43
Tableau 5.2 Indicateurs de gestion des programmes d'aide aux employées et employés .....	44
Graphique 5.3 Indice d'aide aux employées et employés .....	45
Tableau 5.3 Indice d'aide aux employées et employés (IAE) .....	46
Graphique 5.4 Indice des programmes d'aide aux employées et employés.....	48
Tableau 5.4 Indice de programme d'aide aux employées et employés (IPAE).....	49
Tableau 5.5 Interventions de groupe .....	50

## 1. PRÉAMBULE

---

Pour réaliser les objectifs de sa mission gouvernementale et fournir des services de qualité aux citoyens, la fonction publique doit pouvoir compter sur la contribution essentielle et optimale de ses employés.

La Politique concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique québécoise, en vigueur depuis 2001, reconnaît l'importance déterminante de cette contribution. Elle établit un cadre général de référence pour l'exercice des responsabilités des sous-ministres et des dirigeants d'organismes notamment en matière de santé, de sécurité, d'aide aux employés et d'organisation du travail.

Cette Politique prévoit un suivi de gestion annuel.

La ou le sous-ministre, ou la dirigeante ou le dirigeant d'organisme doit donc fournir au Secrétariat du Conseil du trésor, au plus tard le 1<sup>er</sup> mai, une évaluation de la performance de l'organisation en ces matières pour l'année civile précédente.

Les indicateurs retenus pour l'évaluation permettent de mesurer les tendances annuelles en ce qui concerne :

- ❑ la gravité des absences pour motifs de santé;
- ❑ la fréquence et la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles;
- ❑ le recours aux programmes d'aide aux employées et employés sur les plans individuel et collectif (interventions de groupe).

## 2. BASES DE RÉFÉRENCE

---

### ABSENCES POUR MOTIFS DE SANTÉ

Les données servant au calcul des indicateurs du présent rapport nous proviennent majoritairement du système de paie SAGIP et datent du mois de février 2008. Le personnel permanent, occasionnel d'un an ou plus, et temporaire visé par ces données se situe dans les catégories d'emplois suivantes : haute direction, personnel d'encadrement, professionnels et enseignants, techniciens et personnel de bureau, agents de la paix et ouvriers.

L'analyse des données historiques sur les absences pour des raisons de santé révèle que plus de 98 % sont enregistrées sous quatre codes différents :

- ❑ 120 – maladie (P1)<sup>1</sup>;
- ❑ 240 – accident du travail et maladie professionnelle;
- ❑ 246 – assurance traitement (P2);
- ❑ 248 – assurance traitement (P3).

Ainsi, seules les absences motivées par les codes 120, 246 et 248 servent à calculer les indicateurs de performance en matière d'absences pour motifs de santé. Les absences associées au code 240 servent à calculer les indicateurs pour les accidents du travail et les maladies professionnelles, et sont fournies par les ministères et les organismes. Ces derniers fournissent également les données nécessaires au calcul des indicateurs des programmes d'aide aux employées et employés.

---

<sup>1</sup> La lettre *P* dans P1, P2 et P3 est utilisée en remplacement du terme « prestation ».

Les données d'absences sont pondérées en fonction des années-personnes en lien d'emploi (APLE). L'APLE intègre le temps de présence et le temps d'absence, rémunéré ou pas; les heures supplémentaires en sont exclues. Comme le nombre de jours de travail peut varier d'une personne à l'autre, la pondération de l'APLE a été faite selon un nombre de jours pour une année de travail, soit 260,9. Il s'agit de la moyenne du nombre de jours de travail pour une période de quatre années, incluant une année bissextile<sup>2</sup>.

Afin de faciliter la comparaison d'une période de référence à l'autre, les données des années antérieures, soit de 2003 à 2006 inclusivement, ont été révisées sur la base des structures ministérielles de 2007 (voir l'annexe I).

**Mise en garde :** L'APLE sert uniquement au calcul des données sur les absences pour motifs de santé des ministères et des organismes assujettis à la Loi sur la fonction publique. Aussi, toute comparaison avec des données provenant d'autres organisations, qu'elles soient fédérales, provinciales ou privées, peut être hasardeuse, à cause de paramètres de calcul qui sont inconnus ou différents.

## **SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL ET PROGRAMMES D'AIDE AUX EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS**

Les données relatives aux indicateurs en santé et sécurité du travail ainsi qu'aux programmes d'aide aux employées et employés sont pondérées en fonction des heures travaillées (NHT), incluant les heures supplémentaires. Les indicateurs des ministères et des organismes demeurent comparables entre eux.

Afin de faciliter la comparaison d'une période de référence à l'autre, les données des années 2003 à 2006 inclusivement ont été révisées sur la base des structures ministérielles de 2007 (voir l'annexe II).

---

<sup>2</sup>  $\left(\frac{(365 \text{ jours} \times 3 \text{ années}) + 366 \text{ jours}}{4 \text{ années}}\right) / 7 \text{ jours} \times 5 \text{ jours} = 260,9 \text{ jours}$ .

### **3. ABSENCES POUR MOTIFS DE SANTÉ**

---

Dans le présent chapitre, seules les absences pour motifs de santé sont considérées. Il s'agit des absences comptabilisées réunissant les codes 120, 246, et 248 (P1, P2 et P3). Les absences comptabilisées sous le code 240 (accidents du travail et maladies professionnelles) seront traitées au prochain chapitre.

#### **Taux d'absentéisme pour maladie**

Le taux d'absentéisme pour maladie permet de connaître la proportion des ressources humaines absentes pour raison médicale dont une organisation n'a pas disposé pour réaliser sa mission.

Le taux d'absentéisme a également été retenu pour soupeser l'importance du phénomène; il représente la proportion du nombre d'années-personnes d'absences (APA) par rapport à l'année-personne en lien d'emploi (APLE) et il est exprimé en pourcentage. Le nombre de jours perdus en moyenne par travailleur est aussi présenté.

#### **MOTIFS D'ABSENCES P1, P2 ET P3 (MALADIE)**

Au cours de la période observée, soit de 2003 à 2007, le taux d'absentéisme pour l'ensemble des ministères et des organismes était en hausse, passant de 4,54 % en 2003 à 4,95 % en 2007 pour les motifs de maladie P1, P2 et P3 (voir le tableau 3.1).

Entre les années 2005 et 2006, l'augmentation du taux était de 2,08 %, tandis qu'entre 2006 et 2007, elle atteignait 0,81 %.

Une analyse des données montre que, sur la base du nombre de jours en lien d'emploi<sup>3</sup> dans une année, les ministères et les organismes ont dû composer avec un nombre moyen de jours perdus variant entre 11,84 et 12,91 par travailleur, pour des motifs de santé, au cours des cinq dernières années.

---

<sup>3</sup> Le nombre de jours en lien d'emploi est égal à l'APLE, soit 260,9 jours.



En 2007, cet indicateur était de 12,91 jours (tableau 3.1) comparativement à 12,82 jours en 2006. L'absentéisme pour maladie a atteint, en 2007, le nombre de jours perdus le plus élevé depuis 2003.

On trouve, au tableau 3.1-A, la tendance observée dans chaque ministère et chaque organisme au cours de la période de référence.

**Mise en garde** : Les indicateurs de gestion de certains organismes peuvent ne pas être significatifs pour interpréter une tendance à long terme. En effet, quelques individus absents en raison d'une maladie chronique, par exemple, peuvent avoir une influence démesurée sur les indicateurs d'une petite organisation.

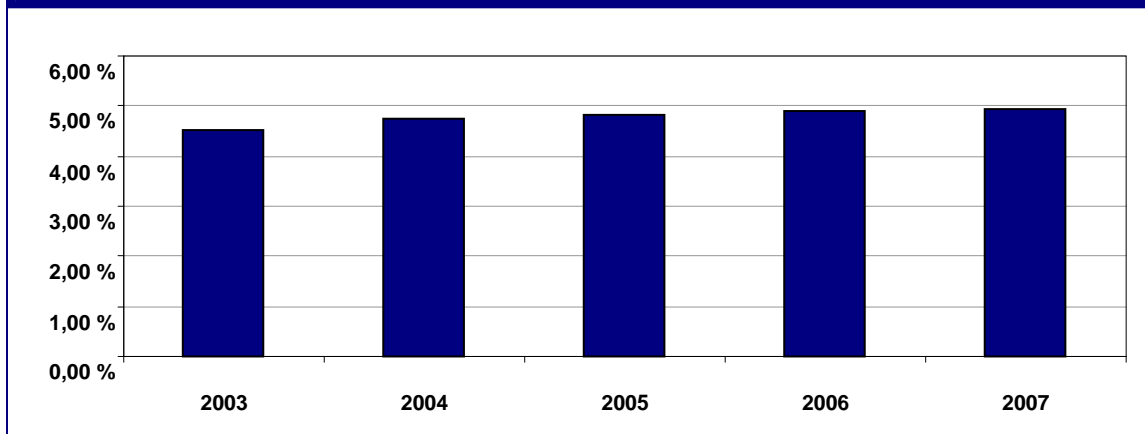
**Tableau 3.1 Absentéisme pour maladie (P1, P2 et P3)**

Période de référence	Taux* d'absentéisme pour maladie	Jours moyens perdus** par travailleur
2003	4,54	11,84
2004	4,76	12,42
2005	4,81	12,54
2006	4,91	12,82
2007	4,95	12,91

\* Nombre d'années-personnes d'absences divisé par le nombre d'années-personnes en lien d'emploi et exprimé en pourcentage

\*\* Taux d'absentéisme pour maladie multiplié par 260,9 jours de travail dans une année (voir note de bas de page, page 7).

**Graphique 3.1 Évolution du taux d'absentéisme pour maladie (P1, P2, P3)**



**Graphique 3.1-A Évolution des jours moyens perdus par travailleur (P1, P2, P3)**

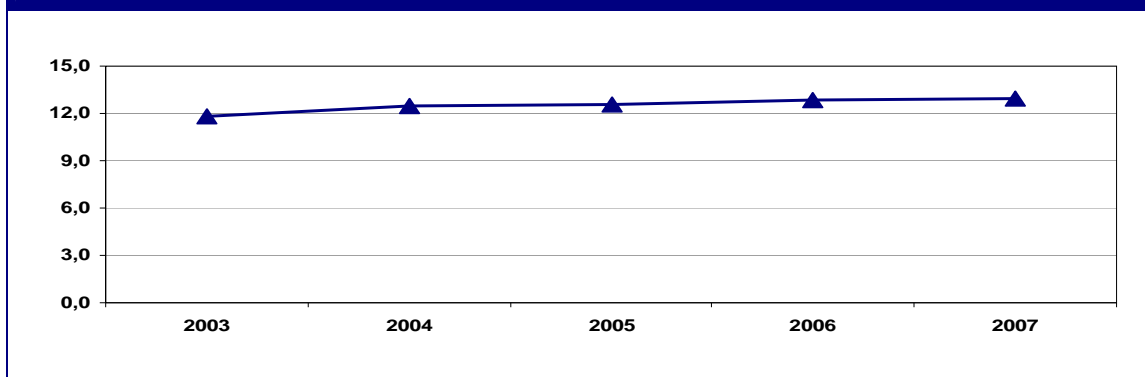


Tableau 3.1-A Absentéisme pour maladie dans les ministères et les organismes (P1, P2, P3)

Ministère ou organisme	2003		2004		2005		2006		2007	
	Taux <sup>1</sup> d'absen- téisme	Jours moyens perdus <sup>2</sup> par travailleur	Taux <sup>1</sup> d'absen- téisme	Jours moyens perdus <sup>2</sup> par travailleur	Taux <sup>1</sup> d'absen- téisme	Jours moyens perdus <sup>2</sup> par travailleur	Taux <sup>1</sup> d'absen- téisme	Jours moyens perdus <sup>2</sup> par travailleur	Taux <sup>1</sup> d'absen- téisme	Jours moyens perdus <sup>2</sup> par travailleur
374-Vérificateur général	3,45	9,00	3,75	9,78	3,27	8,54	4,23	11,03	2,86	7,46
030-Relations internationales	2,78	7,26	3,60	9,38	2,92	7,61	2,95	7,70	2,92	7,63
430-Commission de la fonction publique	3,08	8,04	6,33	16,52	9,00	23,49	3,58	9,34	2,94	7,68
247-Commissaire au lobbyisme	3,07	8,00	4,03	10,51	4,25	11,09	4,36	11,37	2,98	7,79
285-Commission des relations du travail	3,32	8,66	4,25	11,09	3,63	9,48	3,41	8,91	3,01	7,86
450-Tribunal administratif du Québec	2,67	6,97	3,80	9,92	3,68	9,60	4,16	10,87	3,46	9,03
660-Conseil du statut de la femme	6,24	16,29	7,10	18,53	8,37	21,84	5,09	13,28	3,47	9,04
380-Développement durable, Environnement et Parcs	3,97	10,36	3,93	10,25	3,60	9,38	3,87	10,10	3,48	9,07
630-Directeur général des élections	3,31	8,63	4,14	10,79	3,75	9,79	3,57	9,31	3,48	9,08
323-Institut de la statistique du Québec	3,11	8,12	3,88	10,13	3,86	10,07	3,87	10,09	3,52	9,18
520-La Financière agricole du Québec	2,67	6,96	2,61	6,81	3,31	8,62	2,80	7,31	3,61	9,41
075-Travail	3,88	10,12	3,65	9,52	4,21	10,99	4,15	10,83	3,64	9,51
730-Société d'habitation du Québec	3,72	9,71	4,29	11,19	4,91	12,82	4,42	11,54	3,65	9,51
040-Services gouvernementaux	4,77	12,45	3,73	9,73	3,47	9,05	3,25	8,49	3,67	9,59
600-Ressources naturelles et Faune	3,65	9,53	3,76	9,81	3,73	9,72	3,54	9,23	3,70	9,66
080-Agriculture, Pêcheries et Alimentation	3,78	9,87	3,97	10,35	3,81	9,94	3,74	9,75	3,73	9,73
210-Finances	3,65	9,53	3,74	9,76	3,76	9,80	3,68	9,59	3,75	9,79
280-Développement économique, Innovation et Exportation	3,59	9,36	4,03	10,50	4,36	11,38	4,35	11,34	3,89	10,15
830-Commission des transports du Québec	4,79	12,51	5,42	14,14	3,05	7,96	3,71	9,68	3,90	10,18
060-Santé et Services sociaux	4,32	11,27	4,07	10,61	4,07	10,62	3,58	9,35	3,91	10,19
347-Centre de services partagés du Québec	4,76	12,43	4,68	12,21	4,65	12,14	3,94	10,29	3,93	10,26
010-Culture, Communications et Condition féminine	4,30	11,22	3,80	9,92	3,64	9,49	3,96	10,33	4,03	10,52
328-Commission de protection du territoire agricole du Québec	3,30	8,61	4,35	11,35	2,45	6,38	2,80	7,31	4,14	10,81
370-Assemblée nationale	3,40	8,88	3,86	10,07	4,29	11,20	4,51	11,78	4,25	11,08
560-Curateur public	4,82	12,59	5,50	14,35	5,00	13,04	5,02	13,10	4,30	11,21
140-Conseil exécutif	4,07	10,61	3,87	10,11	3,22	8,39	3,54	9,24	4,33	11,30
547-Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	2,92	7,62	2,78	7,26	3,10	8,08	4,18	10,91	4,35	11,36
414-Commission des lésions professionnelles	4,60	11,99	4,55	11,88	4,47	11,67	5,24	13,66	4,42	11,53
240-Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	4,96	12,94	5,19	13,54	5,70	14,87	5,22	13,61	4,54	11,84

Tableau 3.1-A Absentéisme pour maladie dans les ministères et les organismes (P1, P2, P3)

Ministère ou organisme	2003		2004		2005		2006		2007	
	Taux <sup>1</sup> d'absentéisme	Jours moyens perdus <sup>2</sup> par travailleur	Taux <sup>1</sup> d'absentéisme	Jours moyens perdus <sup>2</sup> par travailleur	Taux <sup>1</sup> d'absentéisme	Jours moyens perdus <sup>2</sup> par travailleur	Taux <sup>1</sup> d'absentéisme	Jours moyens perdus <sup>2</sup> par travailleur	Taux <sup>1</sup> d'absentéisme	Jours moyens perdus <sup>2</sup> par travailleur
350-Éducation, Loisir et Sport	4,17	10,89	4,00	10,44	4,09	10,67	4,41	11,51	4,58	11,95
050-Affaires municipales et Régions	3,88	10,11	4,25	11,08	4,14	10,81	4,20	10,96	4,67	12,20
703-Commission de la santé et de la sécurité du travail	4,65	12,12	4,73	12,34	4,57	11,93	4,60	11,99	4,71	12,28
850-Transports	4,26	11,11	4,47	11,67	4,45	11,61	4,45	11,61	4,72	12,32
360-Office des professions du Québec	3,18	8,29	5,58	14,55	5,79	15,11	2,36	6,17	4,74	12,37
343-Services Québec	4,94	12,90	4,45	11,61	4,26	11,12	4,66	12,16	4,75	12,39
366-Régie du bâtiment du Québec	5,59	14,59	5,51	14,38	4,66	12,15	5,04	13,16	4,79	12,49
160-Secrétariat du Conseil du trésor	4,32	11,28	4,78	12,48	4,54	11,86	4,57	11,93	4,81	12,54
<b>000-Moyenne de la fonction publique</b>	<b>4,54</b>	<b>11,84</b>	<b>4,76</b>	<b>12,42</b>	<b>4,81</b>	<b>12,54</b>	<b>4,91</b>	<b>12,82</b>	<b>4,95</b>	<b>12,91</b>
408-Commission d'accès à l'information	2,99	7,80	2,29	5,99	5,22	13,61	6,52	17,00	5,03	13,13
065-Famille et Aînés	5,91	15,42	4,64	12,10	4,64	12,12	4,92	12,83	5,11	13,33
055-Immigration et Communautés culturelles	4,72	12,31	5,12	13,35	5,68	14,81	5,64	14,71	5,11	13,34
063-Régie des rentes du Québec	4,15	10,82	4,29	11,20	4,75	12,40	4,78	12,47	5,14	13,41
071-Tourisme	5,27	13,74	4,99	13,02	5,01	13,08	5,78	15,08	5,18	13,50
095-Sécurité publique	4,83	12,60	5,62	14,67	5,68	14,82	5,57	14,54	5,38	14,05
320-Société de l'assurance automobile du Québec	4,54	11,85	4,82	12,59	5,13	13,39	5,50	14,35	5,53	14,42
064-Régie de l'assurance maladie du Québec	5,24	13,66	5,13	13,38	4,38	11,44	4,88	12,74	5,54	14,44
400-Justice	4,61	12,03	4,75	12,38	5,12	13,36	5,37	14,01	5,55	14,47
710-Office québécois de la langue française	5,36	13,99	5,01	13,07	3,89	10,15	4,67	12,18	5,56	14,50
278-Commission de l'équité salariale	3,36	8,78	6,09	15,89	4,00	10,43	5,24	13,66	5,62	14,65
702-Commission des normes du travail	5,15	13,43	5,25	13,70	5,65	14,73	5,79	15,11	5,66	14,76
440-Revenu Québec	5,01	13,07	5,09	13,28	5,37	14,01	5,86	15,28	5,76	15,03
700-Emploi et Solidarité sociale	5,28	13,78	5,85	15,25	5,90	15,38	5,87	15,30	6,02	15,71
538-Office des personnes handicapées du Québec	5,05	13,18	6,22	16,23	5,35	13,95	5,66	14,77	6,18	16,13
390-Sûreté du Québec	5,75	15,01	6,35	16,55	6,43	16,78	6,45	16,83	6,29	16,40
344-Office de la protection du consommateur	4,43	11,56	3,29	8,59	4,94	12,89	4,88	12,73	6,61	17,24
256-Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	4,94	12,88	4,77	12,44	5,06	13,20	6,02	15,71	7,52	19,61
690-Conseil supérieur de la langue française	3,38	8,82	6,27	16,37	3,96	10,33	15,50	40,43	8,17	21,32

<sup>1</sup> Nombre d'années-personnes d'absences divisé par le nombre d'années-personnes en lien d'emploi et exprimé en pourcentage.

<sup>2</sup> Taux d'absentéisme pour maladie multiplié par 260,9 jours de travail dans une année (voir note de bas de page à la page 7).

**MOTIF D'ABSENCE P1 (MALADIE)**

Le motif d'absence P1 correspond généralement aux absences de courte durée pour lesquelles l'employé utilise sa réserve de congés de maladie. La durée des absences est habituellement indiquée en heures, en demi-journées ou en journées complètes. Les conventions collectives ou les conditions de travail prévoient qu'une absence de plus de trois jours doit généralement être motivée, soit par un certificat médical, soit par un rapport d'invalidité, et ce, à la demande de la ou du sous-ministre.

Toutefois, pour toute durée d'absence, la réserve de congés de maladie doit d'abord être utilisée avant que l'employé puisse bénéficier de l'assurance traitement (P2). Les congés accumulés servent aussi à compenser, le cas échéant, le délai de carence sans traitement de cinq jours. Les cadres et les conseillers et conseillères en gestion des ressources humaines, quant à eux, ne disposent pas d'une réserve de congés de maladie; les cinq premiers jours d'absence pour maladie sont payés à 100 % par l'employeur et couvrent le délai de carence.

Le motif d'absence P1 affiche une tendance à la stabilisation avec 50,04 % du total des absences pour motifs de santé. Ainsi, le nombre de jours perdus est de 6,46 en moyenne pour cause de maladie en 2007, soit une très légère baisse de 0,15 % par rapport à 2006. Par contre, depuis les trois dernières années, ce taux s'est stabilisé en moyenne à 2,47 %.

Le tableau 3.2-A montre le taux d'absentéisme et le nombre de jours moyens perdus dans chacun des ministères et des organismes.

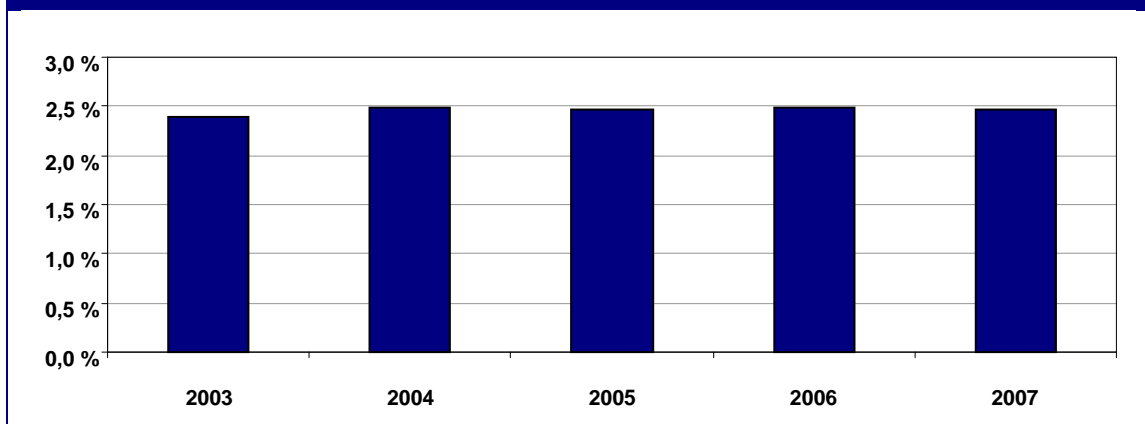
Tableau 3.2 Absentéisme pour maladie (P1)

Période de référence	Taux <sup>*</sup> d'absentéisme pour maladie	Jours moyens perdus <sup>**</sup> par travailleur
2003	2,39	6,23
2004	2,49	6,51
2005	2,47	6,45
2006	2,48	6,47
2007	2,47	6,46

\* Nombre d'années-personnes d'absences divisé par le nombre d'années-personnes en lien d'emploi et exprimé en pourcentage.

\*\* Taux d'absentéisme pour maladie multiplié par 260,9 jours de travail dans une année (voir note de bas de page, page 7).

Graphique 3.2 Évolution du taux d'absentéisme pour maladie (P1)



Graphique 3.2-A Évolution des jours moyens perdus par travailleur (P1)

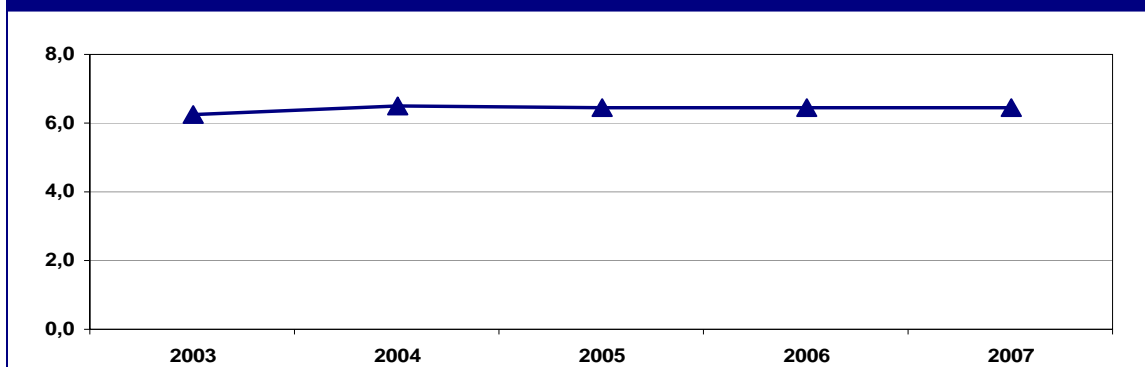


Tableau 3.2-A Absentéisme pour maladie dans les ministères et les organismes (P1)

Ministère ou organisme	2003		2004		2005		2006		2007	
	Taux <sup>1</sup> d'absen- téisme	Jours moyens perdus <sup>2</sup> par travailleur	Taux <sup>1</sup> d'absen- téisme	Jours moyens perdus <sup>2</sup> par travailleur	Taux <sup>1</sup> d'absen- téisme	Jours moyens perdus <sup>2</sup> par travailleur	Taux <sup>1</sup> d'absen- téisme	Jours moyens perdus <sup>2</sup> par travailleur	Taux <sup>1</sup> d'absen- téisme	Jours moyens perdus <sup>2</sup> par travailleur
247-Commissaire au lobbyisme	3,07	8,00	3,21	8,37	2,34	6,10	3,43	8,94	1,50	3,91
285-Commission des relations du travail	1,43	3,74	1,56	4,08	1,39	3,64	1,85	4,83	1,56	4,07
450-Tribunal administratif du Québec	1,92	5,00	1,89	4,93	1,85	4,82	2,09	5,45	1,58	4,13
030-Relations internationales	1,83	4,79	2,12	5,53	1,66	4,32	1,66	4,34	1,61	4,19
374-Vérificateur général	1,63	4,26	2,08	5,42	1,87	4,89	1,85	4,83	1,72	4,50
075-Travail	1,75	4,58	2,02	5,28	1,81	4,71	1,90	4,95	1,87	4,89
830-Commission des transports du Québec	2,42	6,32	2,52	6,57	1,99	5,19	2,24	5,84	1,90	4,96
630-Directeur général des élections	1,90	4,96	1,97	5,13	2,23	5,83	1,95	5,09	1,91	4,98
690-Conseil supérieur de la langue française	3,17	8,28	3,27	8,54	3,50	9,12	4,61	12,03	1,92	5,00
430-Commission de la fonction publique	2,17	5,65	3,11	8,11	2,99	7,80	1,69	4,40	1,96	5,12
095-Sécurité publique	2,06	5,38	2,13	5,56	2,15	5,62	2,05	5,34	1,98	5,15
210-Finances	2,18	5,68	2,22	5,80	2,20	5,74	2,02	5,26	2,02	5,26
360-Office des professions du Québec	1,59	4,15	3,26	8,51	1,65	4,32	1,49	3,87	2,05	5,36
414-Commission des lésions professionnelles	1,98	5,16	1,98	5,18	2,28	5,96	2,05	5,34	2,08	5,43
520-La Financière agricole du Québec	1,79	4,68	1,96	5,11	2,27	5,91	1,92	5,00	2,12	5,52
380-Développement durable, Environnement et Parcs	1,94	5,06	2,09	5,44	2,18	5,69	2,31	6,02	2,13	5,55
060-Santé et Services sociaux	2,01	5,24	2,26	5,89	2,26	5,91	2,01	5,24	2,16	5,63
328-Commission de protection du territoire agricole du Québec	2,17	5,65	2,40	6,27	1,93	5,05	2,26	5,89	2,17	5,66
547-Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	2,14	5,59	2,11	5,51	1,92	5,02	2,03	5,31	2,19	5,72
347-Centre de services partagés du Québec	2,55	6,64	2,52	6,58	2,53	6,61	2,22	5,80	2,21	5,77
040-Services gouvernementaux	1,83	4,76	1,75	4,58	2,01	5,23	1,99	5,20	2,21	5,77
600-Ressources naturelles et Faune	2,14	5,58	2,30	5,99	2,21	5,76	2,16	5,64	2,23	5,81
010-Culture, Communications et Condition féminine	2,04	5,31	2,12	5,54	1,97	5,13	2,19	5,71	2,23	5,82
080-Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2,06	5,38	2,15	5,60	2,05	5,35	2,09	5,44	2,23	5,82
730-Société d'habitation du Québec	2,65	6,92	2,96	7,72	3,21	8,38	2,65	6,91	2,27	5,91
050-Affaires municipales et Régions	2,30	5,99	2,49	6,49	2,22	5,79	2,48	6,48	2,28	5,94
140-Conseil exécutif	2,49	6,49	2,19	5,72	2,17	5,66	2,09	5,44	2,37	6,19
160-Secrétariat du Conseil du trésor	1,92	5,02	2,12	5,54	1,97	5,13	2,16	5,63	2,38	6,20
280-Développement économique, Innovation et Exportation	2,05	5,35	2,43	6,33	2,17	5,66	2,39	6,23	2,39	6,23
538-Office des personnes handicapées du Québec	2,47	6,43	2,95	7,68	2,31	6,04	2,45	6,39	2,39	6,25

Tableau 3.2-A Absentéisme pour maladie dans les ministères et les organismes (P1)

Ministère ou organisme	2003		2004		2005		2006		2007	
	Taux <sup>1</sup> d'absentéisme	Jours moyens perdus <sup>2</sup> par travailleur	Taux <sup>1</sup> d'absentéisme	Jours moyens perdus <sup>2</sup> par travailleur	Taux <sup>1</sup> d'absentéisme	Jours moyens perdus <sup>2</sup> par travailleur	Taux <sup>1</sup> d'absentéisme	Jours moyens perdus <sup>2</sup> par travailleur	Taux <sup>1</sup> d'absentéisme	Jours moyens perdus <sup>2</sup> par travailleur
660-Conseil du statut de la femme	3,44	8,97	3,88	10,12	3,77	9,84	2,89	7,53	2,39	6,25
343-Services Québec	2,64	6,90	2,75	7,17	2,53	6,61	2,20	5,74	2,40	6,25
323-Institut de la statistique du Québec	2,16	5,65	2,50	6,52	2,47	6,43	2,66	6,94	2,43	6,34
408-Commission d'accès à l'information	2,32	6,05	2,12	5,54	2,80	7,30	2,22	5,78	2,45	6,40
850-Transports	2,39	6,23	2,48	6,46	2,48	6,48	2,43	6,34	2,45	6,40
<b>000-Moyenne de la fonction publique</b>	<b>2,39</b>	<b>6,23</b>	<b>2,49</b>	<b>6,51</b>	<b>2,47</b>	<b>6,45</b>	<b>2,48</b>	<b>6,47</b>	<b>2,47</b>	<b>6,46</b>
703-Commission de la santé et de la sécurité du travail	2,53	6,60	2,50	6,53	2,55	6,66	2,54	6,63	2,48	6,48
366-Régie du bâtiment du Québec	2,45	6,39	2,56	6,69	2,25	5,87	2,37	6,17	2,49	6,49
240-Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	2,47	6,45	2,84	7,41	2,90	7,57	2,48	6,46	2,49	6,49
350-Éducation, Loisir et Sport	2,20	5,74	2,42	6,32	2,39	6,22	2,38	6,20	2,49	6,50
065-Famille et Aînés	2,69	7,02	2,40	6,26	2,43	6,34	2,42	6,31	2,51	6,55
256-Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	1,56	4,07	1,66	4,33	1,83	4,78	1,72	4,49	2,56	6,68
320-Société de l'assurance automobile du Québec	2,42	6,31	2,31	6,03	2,27	5,93	2,59	6,75	2,58	6,73
344-Office de la protection du consommateur	2,76	7,19	2,04	5,32	2,40	6,26	2,38	6,21	2,60	6,80
063-Régie des rentes du Québec	2,43	6,35	2,47	6,43	2,53	6,60	2,48	6,48	2,61	6,81
064-Régie de l'assurance maladie du Québec	2,45	6,40	2,45	6,39	2,50	6,52	2,61	6,81	2,64	6,90
560-Curateur public	2,54	6,61	2,85	7,44	2,55	6,66	2,79	7,27	2,65	6,91
055-Immigration et Communautés culturelles	2,74	7,14	2,85	7,43	2,71	7,06	2,74	7,14	2,65	6,91
400-Justice	2,53	6,61	2,64	6,89	2,75	7,16	2,74	7,16	2,66	6,94
370-Assemblée nationale	2,45	6,38	2,67	6,97	2,53	6,60	2,50	6,53	2,66	6,94
390-Sûreté du Québec	2,70	7,04	2,85	7,42	2,77	7,21	2,72	7,11	2,74	7,16
071-Tourisme	2,70	7,03	2,89	7,53	2,75	7,16	2,91	7,60	2,76	7,21
700-Emploi et Solidarité sociale	2,69	7,01	2,83	7,39	2,83	7,39	2,79	7,29	2,78	7,25
440-Revenu Québec	2,63	6,87	2,81	7,33	2,76	7,21	2,85	7,43	2,81	7,32
702-Commission des normes du travail	2,53	6,61	2,64	6,88	2,58	6,73	2,73	7,13	2,84	7,40
278-Commission de l'équité salariale	1,91	4,99	2,16	5,64	2,35	6,12	2,88	7,51	2,92	7,61
710-Office québécois de la langue française	2,77	7,22	2,59	6,75	2,54	6,62	2,60	6,78	3,18	8,30

<sup>1</sup> Nombre d'années-personnes d'absences divisé par le nombre d'années-personnes en lien d'emploi et exprimé en pourcentage.

<sup>2</sup> Taux d'absentéisme pour maladie multiplié par 260,9 jours de travail dans une année (voir note de bas de page, page 7).



## **MOTIF D'ABSENCE P2 (ASSURANCE TRAITEMENT)**

Le motif d'absence P2 correspond à une absence qui, en temps, excède la réserve de congés de maladie; il s'agit du début de la période d'assurance traitement. L'employé bénéficie de cette assurance pour une durée maximale de 52 semaines. Cette durée est cependant de 25 semaines pour les cadres<sup>4</sup> et les conseillers et conseillères en gestion des ressources humaines. Ces absences doivent être motivées, soit par un certificat médical, soit par le rapport d'invalidité à l'employeur.

Le motif d'absence P2 représente 40,05 % du total des absences pour motifs de santé.

Les deux graphiques suivants (3.3 et 3.3-A) montrent que l'assurance traitement (P2) est en constante progression depuis 2003. En effet, le nombre des jours moyens perdus est en hausse de 13,13 %.

Entre les années 2005 et 2006, l'augmentation du taux était de 3,68 % tandis qu'entre 2006 et 2007, elle atteignait 0,51 %. Conséquemment, en 2007, le nombre moyen de jours perdus par travailleur était de 5,17. Ce nombre ne comprend pas les jours utilisés de la réserve de congés de maladie ni, le cas échéant, du délai de carence.

Le tableau 3.3-A présente le taux d'absentéisme et le nombre moyen de jours perdus dans chacun des ministères et des organismes.

---

<sup>4</sup> Les cadres et les conseillers et conseillères en gestion des ressources humaines ne disposent pas d'une réserve de congés de maladie, et seul le délai de carence de cinq jours est payé par l'employeur à 100 %.

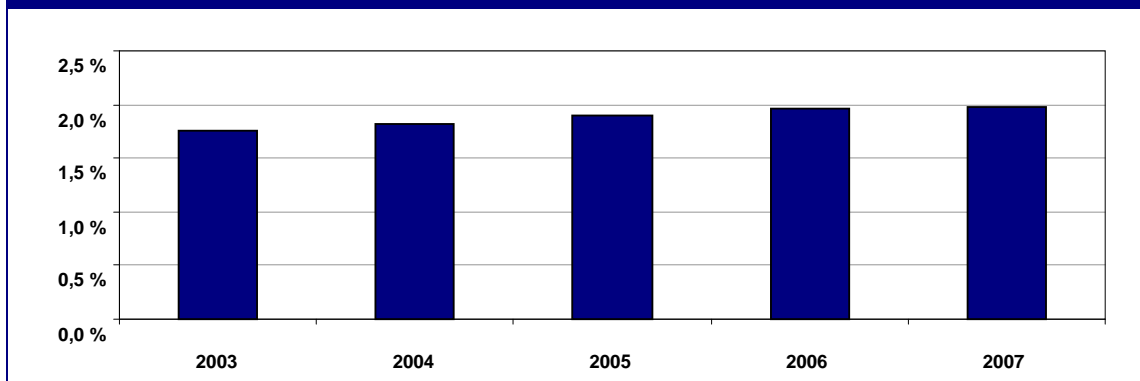
Tableau 3.3 Absentéisme pour maladie (P2)

Période de référence	Taux* d'absentéisme pour maladie	Jours moyens perdus** par travailleur
2003	1,75	4,57
2004	1,82	4,75
2005	1,90	4,97
2006	1,97	5,13
2007	1,98	5,17

\* Nombre d'années-personnes d'absences divisé par le nombre d'années-personnes en lien d'emploi et exprimé en pourcentage.

\*\* Taux d'absentéisme pour maladie multiplié par 206,9 jours de travail dans une année (voir note de bas de page, page 7).

Graphique 3.3 Évolution du taux d'absentéisme pour maladie (P2)



Graphique 3.3-A Évolution des jours moyens perdus par travailleur (P2)

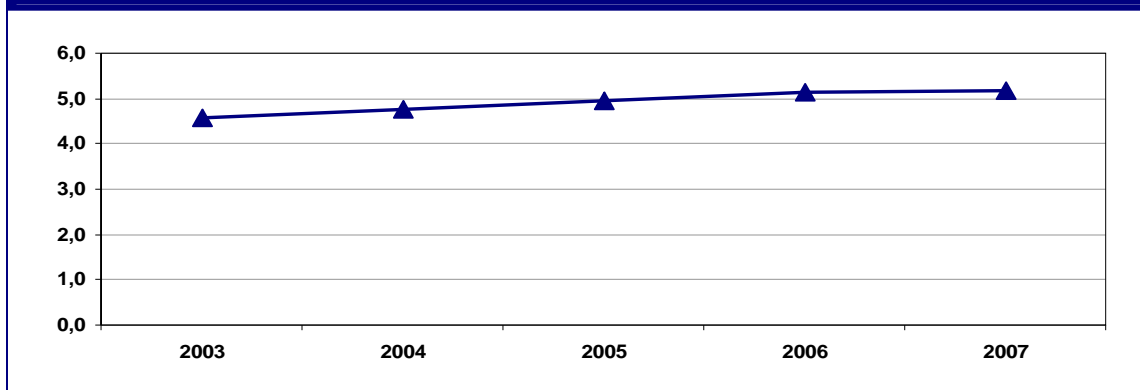


Tableau 3.3-A Absentéisme pour maladie dans les ministères et les organismes (P2)

Ministère ou organisme	2003		2004		2005		2006		2007	
	Taux <sup>1</sup> d'absentéisme	Jours moyens perdus <sup>2</sup> par travailleur	Taux <sup>1</sup> d'absentéisme	Jours moyens perdus <sup>2</sup> par travailleur	Taux <sup>1</sup> d'absentéisme	Jours moyens perdus <sup>2</sup> par travailleur	Taux <sup>1</sup> d'absentéisme	Jours moyens perdus <sup>2</sup> par travailleur	Taux <sup>1</sup> d'absentéisme	Jours moyens perdus <sup>2</sup> par travailleur
690-Conseil supérieur de la langue française	0,21	0,55	3,00	7,83	0,46	1,21	10,37	27,05	0,00	0,00
323-Institut de la statistique du Québec	0,77	2,02	1,14	2,96	0,86	2,23	0,79	2,07	0,75	1,96
374-Vérificateur général	1,60	4,18	1,36	3,55	1,36	3,54	2,04	5,33	0,80	2,09
730-Société d'habitation du Québec	1,07	2,79	1,24	3,22	1,39	3,62	1,38	3,59	0,93	2,43
430-Commission de la fonction publique	0,91	2,39	3,22	8,40	5,88	15,35	0,37	0,97	0,98	2,56
030-Relations internationales	0,82	2,14	1,32	3,44	0,75	1,95	0,84	2,18	0,99	2,60
380-Développement durable, Environnement et Parcs	1,51	3,94	1,26	3,30	1,18	3,09	1,21	3,15	1,02	2,66
660-Conseil du statut de la femme	2,76	7,21	3,22	8,40	3,71	9,67	1,33	3,46	1,06	2,78
630-Directeur général des élections	1,02	2,66	1,99	5,18	1,40	3,66	1,43	3,72	1,07	2,79
547-Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	0,78	2,03	0,67	1,76	1,10	2,88	1,79	4,68	1,10	2,87
080-Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1,41	3,67	1,37	3,57	1,39	3,63	1,27	3,31	1,17	3,04
280-Développement économique, Innovation et Exportation	1,32	3,45	1,16	3,02	1,75	4,56	1,37	3,56	1,18	3,07
600-Ressources naturelles et Faune	1,23	3,20	1,04	2,72	1,24	3,24	1,14	2,96	1,19	3,10
075-Travail	1,45	3,77	1,11	2,90	1,78	4,65	1,83	4,78	1,19	3,11
520-La Financière agricole du Québec	0,85	2,21	0,64	1,68	1,03	2,70	0,79	2,05	1,20	3,13
347-Centre de services partagés du Québec	1,71	4,47	1,64	4,27	1,76	4,59	1,31	3,41	1,24	3,24
210-Finances	1,20	3,14	1,26	3,28	1,20	3,13	1,41	3,67	1,30	3,38
040-Services gouvernementaux	2,14	5,57	0,94	2,44	0,81	2,10	0,64	1,68	1,41	3,67
370-Assemblée nationale	0,81	2,11	1,14	2,99	1,70	4,43	1,50	3,91	1,41	3,68
060-Santé et Services sociaux	1,83	4,78	1,12	2,91	1,50	3,93	1,41	3,69	1,41	3,69
285-Commission des relations du travail	1,65	4,31	2,11	5,50	1,47	3,84	1,56	4,08	1,45	3,79
010-Culture, Communications et Condition féminine	1,70	4,44	1,10	2,88	1,19	3,11	1,38	3,61	1,46	3,80
414-Commission des lésions professionnelles	2,00	5,22	1,98	5,16	1,77	4,63	2,62	6,84	1,49	3,88
247-Commissaire au lobbying	0,00	0,00	0,82	2,14	1,91	4,99	0,93	2,43	1,49	3,88
140-Conseil exécutif	1,26	3,28	1,39	3,62	0,82	2,14	1,20	3,13	1,52	3,98
830-Commission des transports du Québec	1,88	4,89	2,43	6,33	0,92	2,39	1,47	3,84	1,53	4,00
560-Curateur public	1,84	4,80	2,25	5,87	2,07	5,39	1,86	4,86	1,55	4,04
408-Commission d'accès à l'information	0,67	1,75	0,17	0,45	2,42	6,32	4,03	10,52	1,56	4,07
240-Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	2,32	6,06	1,75	4,56	2,34	6,10	2,24	5,85	1,62	4,24
450-Tribunal administratif du Québec	0,76	1,97	1,67	4,35	1,35	3,53	1,79	4,66	1,68	4,38

Tableau 3.3-A Absentéisme pour maladie dans les ministères et les organismes (P2)

Ministère ou organisme	2003		2004		2005		2006		2007	
	Taux <sup>1</sup> d'absentéisme	Jours moyens perdus <sup>2</sup> par travailleur	Taux <sup>1</sup> d'absentéisme	Jours moyens perdus <sup>2</sup> par travailleur	Taux <sup>1</sup> d'absentéisme	Jours moyens perdus <sup>2</sup> par travailleur	Taux <sup>1</sup> d'absentéisme	Jours moyens perdus <sup>2</sup> par travailleur	Taux <sup>1</sup> d'absentéisme	Jours moyens perdus <sup>2</sup> par travailleur
278-Commission de l'équité salariale	1,45	3,79	3,60	9,41	1,38	3,61	2,36	6,14	1,70	4,44
350-Éducation, Loisir et Sport	1,62	4,22	1,23	3,20	1,44	3,76	1,74	4,54	1,72	4,48
055-Immigration et Communautés culturelles	1,64	4,27	1,95	5,09	2,41	6,29	2,40	6,26	1,77	4,62
850-Transports	1,38	3,60	1,42	3,71	1,53	3,99	1,47	3,84	1,77	4,63
328-Commission de protection du territoire agricole du Québec	1,13	2,96	1,95	5,08	0,51	1,34	0,55	1,43	1,78	4,65
343-Services Québec	1,67	4,35	1,52	3,96	1,31	3,43	1,86	4,85	1,79	4,68
160-Secrétariat du Conseil du trésor	1,92	5,00	1,97	5,13	1,84	4,79	1,60	4,18	1,81	4,72
703-Commission de la santé et de la sécurité du travail	1,72	4,48	1,89	4,92	1,59	4,16	1,73	4,50	1,85	4,84
710-Office québécois de la langue française	1,60	4,18	1,86	4,85	1,14	2,96	1,72	4,48	1,86	4,84
<b>000-Moyenne de la fonction publique</b>	<b>1,75</b>	<b>4,57</b>	<b>1,82</b>	<b>4,75</b>	<b>1,90</b>	<b>4,97</b>	<b>1,97</b>	<b>5,13</b>	<b>1,98</b>	<b>5,17</b>
702-Commission des normes du travail	2,33	6,08	2,23	5,82	2,68	6,99	2,51	6,56	2,05	5,34
050-Affaires municipales et Régions	1,31	3,42	1,46	3,80	1,58	4,12	1,51	3,93	2,08	5,42
065-Famille et Aînés	2,59	6,75	1,83	4,78	1,77	4,62	1,86	4,84	2,09	5,46
064-Régie de l'assurance maladie du Québec	2,23	5,81	1,96	5,10	1,52	3,96	2,01	5,24	2,16	5,63
366-Régie du bâtiment du Québec	2,78	7,26	2,20	5,73	1,67	4,35	1,96	5,12	2,21	5,76
063-Régie des rentes du Québec	1,38	3,59	1,64	4,28	1,61	4,20	1,89	4,93	2,22	5,79
071-Tourisme	2,24	5,84	1,98	5,17	1,84	4,81	2,41	6,28	2,22	5,80
400-Justice	1,62	4,23	1,81	4,71	1,90	4,95	2,24	5,85	2,25	5,87
320-Société de l'assurance automobile du Québec	1,71	4,45	2,11	5,50	2,38	6,20	2,33	6,09	2,35	6,13
440-Revenu Québec	1,99	5,20	1,85	4,83	2,26	5,90	2,47	6,44	2,36	6,16
360-Office des professions du Québec	1,49	3,88	2,31	6,03	2,61	6,81	0,00	0,00	2,48	6,47
700-Emploi et Solidarité sociale	2,20	5,74	2,56	6,68	2,53	6,59	2,53	6,61	2,72	7,09
390-Sûreté du Québec	2,60	6,78	2,94	7,68	3,01	7,86	2,94	7,67	2,77	7,23
095-Sécurité publique	2,25	5,87	2,88	7,52	2,81	7,32	2,86	7,45	2,77	7,24
344-Office de la protection du consommateur	1,68	4,37	1,25	3,26	2,37	6,19	1,44	3,77	3,19	8,32
538-Office des personnes handicapées du Québec	2,40	6,27	2,78	7,26	2,04	5,33	1,85	4,83	3,60	9,39
256-Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	2,53	6,59	1,71	4,47	2,35	6,14	3,66	9,54	4,05	10,56

<sup>1</sup> Nombre d'années-personnes d'absences divisé par le nombre d'années-personnes en lien d'emploi et exprimé en pourcentage.

<sup>2</sup> Taux d'absentéisme pour maladie multiplié par 260,9 jours de travail dans une année (voir note de bas de page, page 7).

**MOTIF D'ABSENCE P3 (ASSURANCE TRAITEMENT)**

Le motif d'absence P3 correspond à une absence qui constitue le prolongement de la période d'invalidité en assurance traitement (P2). La prestation reçue par l'employé est inférieure à celle de la période précédente (P2), mais il peut en bénéficier pour une autre année, ou pour un an et demi s'il est cadre ou conseiller en gestion des ressources humaines. L'assurance traitement (P2 et P3) n'excède pas 104 semaines d'absence. Ces absences doivent être motivées, soit par un certificat médical, soit par le rapport d'invalidité à l'employeur.

Le motif d'absence P3 représente 9,91 % du total des absences pour motifs de santé.

Les absences pour maladie P3 se traduisent en moyenne par 1,28 jour perdu par l'ensemble des travailleurs de la fonction publique; il s'agit d'une hausse de 23,08 % par rapport à l'année 2003. Entre les années 2005 et 2006, l'augmentation du taux était de 9,30 % tandis qu'entre 2006 et 2007, elle atteignait 4,26 %. Précisons qu'avant d'atteindre une absence en P3, l'employeur est privé des services d'au moins une personne pendant toute une année ou pendant 25 semaines s'il s'agit d'un cadre ou d'un conseiller en gestion des ressources humaines.

Les tableaux et les graphiques des pages suivantes dressent le profil de ce type d'absentéisme pour maladie de longue durée.

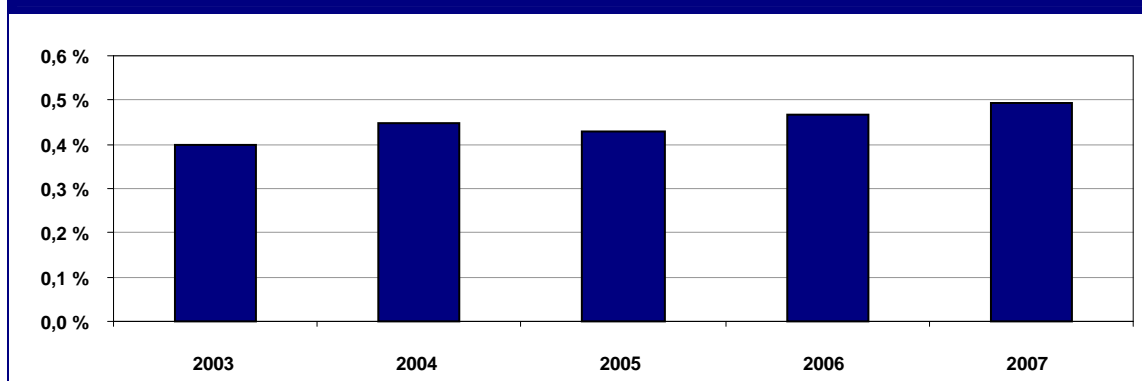
Tableau 3.4 Absentéisme pour maladie (P3)

Période de référence	Taux <sup>*</sup> d'absentéisme pour maladie	Jours moyens perdus <sup>**</sup> par travailleur
2003	0,40	1,04
2004	0,45	1,16
2005	0,43	1,12
2006	0,47	1,22
2007	0,49	1,28

\* Nombre d'années-personnes d'absences divisé par le nombre d'années-personnes en lien d'emploi et exprimé en pourcentage.

\*\* Taux d'absentéisme pour maladie multiplié par 260,9 jours de travail dans une année (voir note de bas de page, page 7).

Graphique 3.4 Évolution du taux d'absentéisme pour maladie (P3)



Graphique 3.4-A Évolution des jours moyens perdus par travailleur (P3)

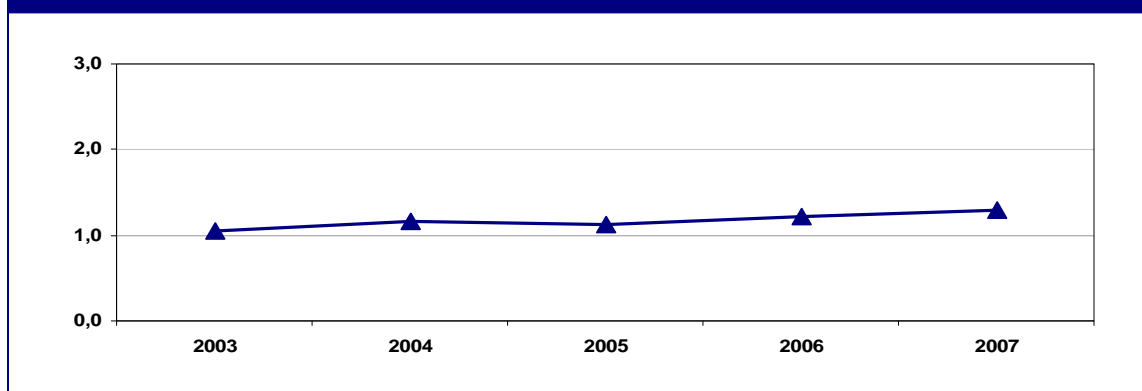


Tableau 3.4-A Absentéisme pour maladie dans les ministères et les organismes (P3)

Ministère ou organisme	2003		2004		2005		2006		2007	
	Taux <sup>1</sup> d'absentéisme	Jours moyens perdus <sup>2</sup> par travailleur	Taux <sup>1</sup> d'absentéisme	Jours moyens perdus <sup>2</sup> par travailleur	Taux <sup>1</sup> d'absentéisme	Jours moyens perdus <sup>2</sup> par travailleur	Taux <sup>1</sup> d'absentéisme	Jours moyens perdus <sup>2</sup> par travailleur	Taux <sup>1</sup> d'absentéisme	Jours moyens perdus <sup>2</sup> par travailleur
247-Commissaire au lobbyisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
285-Commission des relations du travail	0,23	0,61	0,58	1,51	0,77	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00
430-Commission de la fonction publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,13	0,34	1,52	3,97	0,00	0,00
660-Conseil du statut de la femme	0,04	0,10	0,01	0,02	0,89	2,33	0,88	2,29	0,01	0,02
040-Services gouvernementaux	0,81	2,11	1,04	2,71	0,66	1,72	0,62	1,61	0,06	0,15
366-Régie du bâtiment du Québec	0,36	0,94	0,75	1,96	0,74	1,93	0,72	1,87	0,09	0,24
560-Curateur public	0,45	1,17	0,40	1,04	0,38	0,99	0,37	0,96	0,10	0,25
370-Assemblée nationale	0,15	0,38	0,05	0,12	0,06	0,16	0,51	1,34	0,17	0,45
538-Office des personnes handicapées du Québec	0,18	0,47	0,49	1,29	0,99	2,58	1,36	3,55	0,19	0,50
071-Tourisme	0,33	0,87	0,12	0,32	0,42	1,10	0,46	1,20	0,19	0,50
328-Commission de protection du territoire agricole du Québec	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,20	0,51
450-Tribunal administratif du Québec	0,00	0,00	0,25	0,64	0,48	1,25	0,29	0,76	0,20	0,52
360-Office des professions du Québec	0,10	0,26	0,00	0,00	1,53	3,98	0,88	2,29	0,21	0,54
520-La Financière agricole du Québec	0,03	0,07	0,01	0,02	0,00	0,01	0,10	0,25	0,29	0,76
600-Ressources naturelles et Faune	0,28	0,74	0,42	1,11	0,28	0,72	0,24	0,62	0,29	0,76
063-Régie des rentes du Québec	0,34	0,88	0,18	0,48	0,62	1,61	0,41	1,06	0,31	0,80
050-Affaires municipales et Régions	0,27	0,70	0,30	0,79	0,34	0,90	0,21	0,55	0,32	0,83
030-Relations internationales	0,13	0,34	0,16	0,41	0,51	1,34	0,45	1,18	0,32	0,84
280-Développement économique, Innovation et Exportation	0,21	0,56	0,44	1,15	0,45	1,16	0,59	1,55	0,32	0,84
380-Développement durable, Environnement et Parcs	0,52	1,35	0,58	1,51	0,23	0,60	0,36	0,94	0,33	0,86
080-Agriculture, Pêcheries et Alimentation	0,31	0,81	0,45	1,18	0,37	0,96	0,38	0,99	0,33	0,87
060-Santé et Services sociaux	0,48	1,25	0,69	1,81	0,30	0,78	0,16	0,43	0,33	0,87
374-Vérificateur général	0,21	0,56	0,31	0,80	0,04	0,12	0,34	0,88	0,34	0,87
323-Institut de la statistique du Québec	0,18	0,46	0,25	0,64	0,54	1,41	0,41	1,08	0,34	0,89
010-Culture, Communications et Condition féminine	0,56	1,47	0,58	1,51	0,48	1,25	0,39	1,01	0,35	0,90
703-Commission de la santé et de la sécurité du travail	0,40	1,04	0,34	0,89	0,42	1,11	0,33	0,86	0,37	0,97
350-Éducation, Loisir et Sport	0,36	0,94	0,35	0,91	0,26	0,69	0,30	0,77	0,37	0,97
240-Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	0,16	0,43	0,60	1,58	0,46	1,20	0,50	1,29	0,43	1,12
140-Conseil exécutif	0,32	0,83	0,29	0,76	0,23	0,59	0,26	0,67	0,43	1,13
210-Finances	0,27	0,71	0,26	0,68	0,35	0,92	0,25	0,66	0,44	1,15

Tableau 3.4-A Absentéisme pour maladie dans les ministères et les organismes (P3)

Ministère ou organisme	2003		2004		2005		2006		2007	
	Taux <sup>1</sup> d'absentéisme	Jours moyens perdus <sup>2</sup> par travailleur	Taux <sup>1</sup> d'absentéisme	Jours moyens perdus <sup>2</sup> par travailleur	Taux <sup>1</sup> d'absentéisme	Jours moyens perdus <sup>2</sup> par travailleur	Taux <sup>1</sup> d'absentéisme	Jours moyens perdus <sup>2</sup> par travailleur	Taux <sup>1</sup> d'absentéisme	Jours moyens perdus <sup>2</sup> par travailleur
730-Société d'habitation du Québec	0,00	0,00	0,09	0,24	0,31	0,82	0,40	1,04	0,45	1,17
830-Commission des transports du Québec	0,49	1,29	0,48	1,24	0,14	0,38	0,00	0,00	0,47	1,22
347-Centre de services partagés du Québec	0,50	1,32	0,52	1,36	0,36	0,94	0,41	1,08	0,48	1,25
<b>000-Moyenne de la fonction publique</b>	<b>0,40</b>	<b>1,04</b>	<b>0,45</b>	<b>1,16</b>	<b>0,43</b>	<b>1,12</b>	<b>0,47</b>	<b>1,22</b>	<b>0,49</b>	<b>1,28</b>
850-Transports	0,49	1,29	0,58	1,50	0,44	1,15	0,55	1,43	0,50	1,29
630-Directeur général des élections	0,39	1,01	0,18	0,48	0,12	0,30	0,19	0,50	0,50	1,31
065-Famille et Aînés	0,64	1,66	0,41	1,06	0,44	1,16	0,64	1,68	0,51	1,32
710-Office québécois de la langue française	0,99	2,58	0,57	1,48	0,22	0,57	0,35	0,91	0,52	1,37
700-Emploi et Solidarité sociale	0,40	1,03	0,45	1,18	0,54	1,40	0,54	1,41	0,52	1,37
343-Services Québec	0,63	1,65	0,18	0,47	0,42	1,09	0,60	1,57	0,56	1,47
075-Travail	0,68	1,77	0,51	1,34	0,62	1,62	0,42	1,09	0,58	1,51
440-Revenu Québec	0,39	1,01	0,43	1,12	0,35	0,90	0,54	1,41	0,59	1,55
320-Société de l'assurance automobile du Québec	0,42	1,10	0,41	1,06	0,48	1,26	0,58	1,52	0,60	1,56
160-Secrétariat du Conseil du trésor	0,48	1,26	0,69	1,80	0,74	1,93	0,81	2,12	0,62	1,62
095-Sécurité publique	0,52	1,35	0,61	1,59	0,72	1,88	0,67	1,75	0,63	1,65
400-Justice	0,46	1,19	0,30	0,78	0,48	1,24	0,38	1,00	0,64	1,66
055-Immigration et Communautés culturelles	0,35	0,90	0,32	0,83	0,56	1,46	0,50	1,32	0,69	1,81
064-Régie de l'assurance maladie du Québec	0,56	1,45	0,73	1,89	0,37	0,96	0,27	0,69	0,74	1,92
702-Commission des normes du travail	0,29	0,75	0,38	0,99	0,39	1,01	0,55	1,43	0,77	2,01
390-Sûreté du Québec	0,46	1,19	0,55	1,45	0,66	1,71	0,79	2,06	0,77	2,01
344-Office de la protection du consommateur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,17	0,43	1,06	2,76	0,81	2,12
414-Commission des lésions professionnelles	0,62	1,61	0,59	1,54	0,42	1,08	0,57	1,48	0,85	2,22
256-Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	0,85	2,22	1,39	3,63	0,88	2,29	0,65	1,68	0,91	2,36
278-Commission de l'équité salariale	0,00	0,00	0,32	0,84	0,27	0,69	0,00	0,00	1,00	2,60
408-Commission d'accès à l'information	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,27	0,70	1,02	2,66
547-Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	0,00	0,00	0,00	0,00	0,07	0,18	0,35	0,92	1,06	2,76
690-Conseil supérieur de la langue française	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,51	1,34	6,25	16,31

<sup>1</sup> Nombre d'années-personnes d'absences divisé par le nombre d'années-personnes en lien d'emploi et exprimé en pourcentage.

<sup>2</sup> Taux d'absentéisme pour maladie multiplié par 260,9 jours de travail dans une année (voir note de bas de page, page 7).



## 4. SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Les résultats présentés dans les pages suivantes reflètent la situation observée en matière de lésions professionnelles dans l'ensemble des ministères et des organismes au cours des cinq dernières années, soit de 2003 à 2007. Une analyse spécifique pour l'année 2007 est aussi présentée.

Les formules utilisées pour le calcul des résultats ainsi que les variables retenues sont décrites dans les rubriques se rapportant aux indicateurs. Au besoin, on peut se référer au *Guide pour l'application du suivi de gestion prévu à la Politique concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique québécoise*, publié en avril 2002 et révisé en mars 2008.

On trouve, dans le tableau 4.1, le sommaire des données relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles pour l'ensemble des ministères et des organismes.

	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
Nouveaux faits accidentels	1 510	1 468	1 430	1 361	1 353
Maladies professionnelles avec absence	15	20	18	9	6
Maladies professionnelles sans absence	41	26	23	30	23
Rechutes, récurrences, aggravations	71	44	57	57	64
<b>Total des lésions (NA)</b>	<b>1 637</b>	<b>1 558</b>	<b>1 528</b>	<b>1 457</b>	<b>1 451</b>

- Nombre d'heures perdues au cours de l'année civile, même si la lésion a eu lieu durant une année antérieure.

En 2007, les nouveaux faits accidentels comptaient pour 93,25 % du nombre total des lésions (NA), alors que les rechutes, les récurrences et les aggravations constituaient 4,41 % de ce nombre (tableau 4.2). Les maladies professionnelles, avec et sans absence, représentent respectivement 0,41 % et 1,59 % de la totalité des lésions (NA).

**Tableau 4.2 Répartition des lésions (NA) en santé et sécurité du travail pour 2007**

Motifs	Abréviation	Nombre	%
Nouveaux faits accidentels	NFA	1 353	93,25
Maladies professionnelles avec absence	NMPA	6	0,41
Maladies professionnelles sans absence	NMPSA	23	1,59
Rechutes, récurrences, aggravations	NRRA	64	4,41
Total des lésions	NA	1 451	100,00

Le tableau 4.3 présente la distribution du nombre de ministères et d'organismes par classe de lésions. Il est à noter que 45 ministères et organismes sur 59 ont signalé dix lésions ou moins; de ce nombre, 17 ministères et organismes ont maintenu ou atteint l'objectif de « zéro lésion ». Inversement, 4 ministères et organismes ont cumulé 1 041 lésions sur 1 451 en 2007, soit 71,74 % des lésions dans la fonction publique.

Il faut mentionner que le nombre de travailleurs et le niveau de risque dans un ministère ou un organisme influent sur le nombre de lésions.

**Tableau 4.3 Distribution des ministères et des organismes par nombre de lésions**

Lésions	Nombre	
Aucune	17	} 45
De 1 à 5	21	
De 6 à 10	7	
De 11 à 20	2	
De 21 à 50	7	
De 51 à 100	1	
De 101 à 200	1	} 4
De 201 à 300	2	
301 et plus	1	
Total	59	

### Assignment temporaire

L'assignment temporaire est régie par les articles 179 et 180 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP). Ils prévoient que l'assignment temporaire est une initiative de l'employeur, que le médecin du travailleur doit

obligatoirement l'autoriser avant que soit amorcé le processus d'assignation et que l'employeur doit verser au travailleur le salaire et les avantages liés à son emploi habituel. Pour encadrer la démarche de contestation, on se réfère aux articles 37 et 37.3 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) et pour suspendre l'indemnité de remplacement du revenu (IRR) d'un travailleur qui refuse une assignation temporaire, l'article 142 de la LATMP peut être invoqué. Un travailleur peut aussi déposer une plainte en vertu de l'article 32 de la LATMP.

Les données sur l'assignation temporaire sont présentées dans le tableau 4.4.

<b>Tableau 4.4 Assignation temporaire</b>					
	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
Nombre de dossiers d'assignation temporaire	279	335	365	301	317
Nombre d'heures	79 101	79 109	119 794	122 490	128 164

Par rapport au nombre total de lésions (NA), la proportion des dossiers qui font état d'une période d'assignation temporaire était de 20,66 % en 2006 et de 21,85 % en 2007. L'augmentation de cette proportion est suivie par un accroissement du volume d'heures en assignation temporaire. Celles-ci sont considérées au même titre que les heures perdues et ont une influence sur les indicateurs de gravité. Par contre, la moyenne d'heures par dossier est passée de 406,94 en 2006 à 404,30 en 2007, soit une baisse de 0,65 %.

Les heures en assignation temporaire sont considérées, dans le présent chapitre, au même titre que les heures perdues, parce que la personne qui est assignée temporairement à un poste n'effectue pas l'ensemble de ses tâches habituelles. Il n'en reste pas moins que les heures effectuées en assignation temporaire sont utiles à l'organisation.

L'assignation temporaire présente de nombreux avantages. Elle favorise la réadaptation physique et psychologique du travailleur en lui permettant de préserver son intérêt pour le travail, de retrouver progressivement sa pleine capacité de travail et de conserver des liens dans son milieu de travail. En outre, elle combat les effets néfastes de l'inactivité.

L'assignation temporaire faite dans le respect des limitations du travailleur est un élément important de gestion de la santé et de la sécurité dans les ministères et les organismes. Elle permet à l'employeur :

- d'éviter la chronicité chez le travailleur accidenté qui est en arrêt de travail;
- de diminuer les coûts d'embauche, de formation et d'absentéisme;
- de diminuer les coûts d'une lésion en utilisant les compétences et le savoir-faire du travailleur.

### Décès

Le tableau 4.5 présente le nombre des décès survenu au cours des cinq dernières années.

<b>Tableau 4.5 Nombre de décès</b>					
	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
Nombre de décès	2	0	2	0	2

### Nombre d'heures travaillées et d'heures perdues

Par comparaison avec les résultats de 2006, on constate une baisse de 0,68 % des heures travaillées en 2007 (tableau 4.6). On note une augmentation du nombre d'heures perdues de l'ordre de 9,22 % ainsi qu'une diminution du nombre global d'heures perdues de 5,95 %. Considérant que le nombre d'heures perdues ainsi que le nombre global d'heures perdues n'ont pas la même tendance ni la même proportion que celle du nombre d'heures travaillées, il en résulte une hausse du taux de gravité ainsi qu'une diminution du taux global de gravité (graphique 4.8).

<b>Tableau 4.6 Heures travaillées et heures perdues</b>					
	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
Nombre d'heures travaillées	120 696 300	118 609 626	112 160 512	115 023 402	114 243 229
Nombre d'heures perdues	172 249	192 623	219 425	187 793	205 116
Nombre global d'heures perdues	308 675	315 528	326 717	345 759	325 179

## Indicateurs de gestion

Le tableau 4.7 présente la synthèse de l'évolution des indicateurs de gestion qui sont utilisés en matière de lésions professionnelles pour les années civiles 2003 à 2007.

<b>Tableau 4.7 Indicateurs de gestion en santé et sécurité du travail</b>					
	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
Fréquence relative (FR)	13,56	13,14	13,62	12,67	12,70
Indice de gravité (IG)	153,54	174,41	222,00	212,96	229,69
Taux de gravité (TG)	2 082,50	2 290,98	3 024,40	2 697,54	2 917,28
Taux global de gravité (TGG)	3 212,83	3 327,19	3 981,00	4 070,86	3 968,22

En 2007, la fréquence relative était de 12,70. Cela représente une augmentation de 0,24 % par rapport à 2006. Cependant, si nous excluons les quatre organismes qui cumulent 71,74 % de l'ensemble des réclamations, la fréquence serait de 5,39, ce qui représente un total de 76 007 310 heures travaillées pour l'ensemble des autres ministères et des autres organismes de la fonction publique.

Deux des trois indicateurs de gravité montrent une diminution. L'indice de gravité, qui était de 229,69 en 2007, a augmenté de 7,86 % par rapport à l'année 2006. Entre ces mêmes années, le taux de gravité était en hausse de 8,14 % soit 2 917,28 en 2007. En ce qui concerne le taux global de gravité, il a diminué de 2,52 %, passant de 4 070,86 en 2006 à 3 968,22 en 2007.

Le calcul des indicateurs ainsi que les résultats détaillés de chacun sont présentés dans les pages suivantes.

## Indicateurs de fréquence

### FRÉQUENCE RELATIVE (FR)

La fréquence à laquelle surviennent les accidents du travail, les maladies professionnelles, avec ou sans absence, les rechutes, les récurrences et les aggravations est mesurée à l'aide d'un seul indicateur : la fréquence relative (FR). Cet indicateur exprime le nombre de lésions par million d'heures travaillées et se calcule comme suit :

Calcul de la fréquence relative (FR)	
$FR = \frac{NA}{NHT} \times C$	
où FR	= Fréquence relative
NA	= Nouveaux faits accidentels (NFA) + nombre de rechutes, de récurrences et d'aggravations (NRR) + nombre de maladies professionnelles avec absence (NMPA) + nombre de maladies professionnelles sans absence (NMPSA)
NHT	= Nombre d'heures travaillées
C	= Constante égale à 1 000 000 d'heures travaillées

Le tableau suivant (4.8) présente la fréquence relative par ministère et par organisme, ainsi que la fréquence relative de la fonction publique.

Aucune lésion n'est survenue au cours de la dernière année dans 16 ministères et organismes. À l'opposé, l'indice de fréquence est supérieur à celui de la fonction publique dans 10 ministères et organismes.

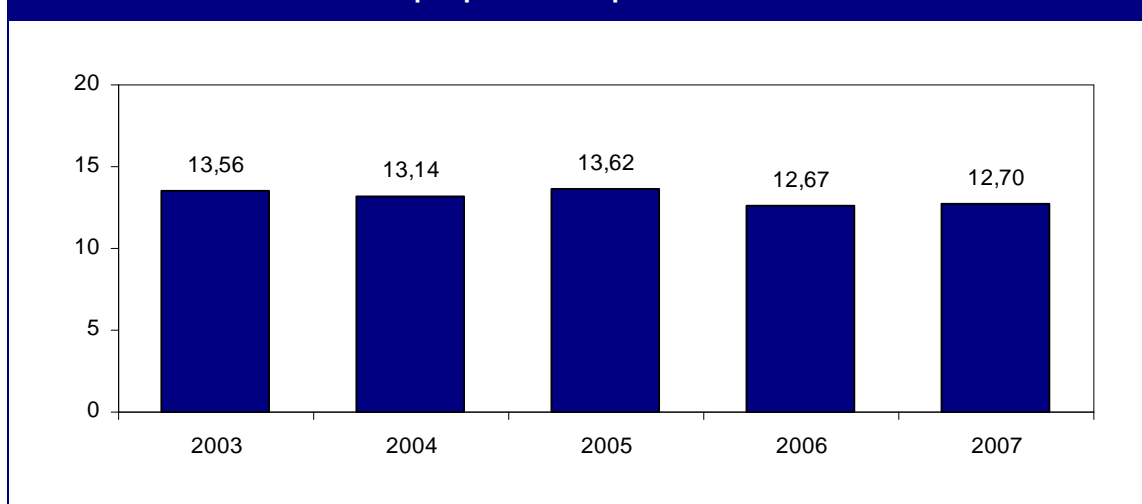
Tableau 4.8 Fréquence relative par ministère et par organisme

Ministère ou organisme		2003	2004	2005	2006	2007
247	Commissaire au lobbyisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
256	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	9,70	0,00	0,00	0,00	0,00
278	Commission de l'équité salariale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
328	Commission de protection du territoire agricole du Québec	0,00	6,91	0,00	0,00	0,00
360	Office des professions du Québec	16,67	0,00	0,00	0,00	0,00
408	Commission d'accès à l'information	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
505	Conseil de gestion de l'assurance parentale			0,00	0,00	0,00
690	Conseil supérieur de la langue française	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
285	Commission des relations du travail	7,75	7,79	0,00	0,00	0,00
323	Institut de la statistique du Québec	0,00	2,36	2,37	0,00	0,00
374	Vérificateur général	3,11	0,00	6,31	0,00	0,00
830	Commission des transports du Québec	4,22	0,00	8,80	0,00	0,00
660	Conseil du statut de la femme	12,38	12,08	13,66	0,00	0,00
071	Tourisme	0,00	0,00	8,33	1,99	0,00
065	Famille et Aînés	0,00	0,00	5,39	6,71	0,00
075	Travail	9,18	0,00	4,84	8,59	0,00
538	Office des personnes handicapées du Québec	4,77	5,20	5,12	9,66	0,00
210	Finances	2,03	0,00	4,83	1,93	0,97
063	Régie des rentes du Québec	1,76	1,73	2,32	1,78	1,76
060	Santé et Services sociaux	1,40	3,58	1,54	0,82	2,49
064	Régie de l'assurance maladie du Québec	5,50	2,86	9,21	4,68	2,62
050	Affaires municipales et Régions	3,56	5,76	5,27	2,76	2,82
710	Office québécois de la langue française	2,81	0,00	2,86	0,00	3,07
240	Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	0,00	3,63	2,42	0,00	3,43
702	Commission des normes du travail	9,96	7,08	7,17	4,92	3,68
700	Emploi et Solidarité sociale	5,91	3,43	4,47	4,34	3,74
440	Revenu Québec	5,23	4,46	4,45	5,43	3,78
520	La Financière agricole du Québec	3,73	2,72	2,75	2,82	3,83
280	Développement économique, Innovation et Exportation	8,37	2,20	1,32	2,24	3,87
010	Culture, Communications et Condition féminine	13,98	5,41	6,35	3,52	4,34
560	Curateur public	1,10	1,07	2,14	4,57	4,37
140	Conseil exécutif	9,62	7,74	3,26	6,05	4,45
703	Commission de la santé et de la sécurité du travail	10,32	3,72	4,14	3,26	4,77
055	Immigration et Communautés culturelles	4,95	9,75	5,81	3,71	4,80
295	Protecteur du citoyen	7,10	6,56	6,75	0,00	5,05
160	Secrétariat du Conseil du trésor	26,62	24,79	1,11	1,45	5,05
400	Justice	5,06	6,57	5,79	6,15	5,33
414	Commission des lésions professionnelles	0,00	5,09	3,49	8,40	6,30
030	Relations internationales	3,13	3,27	1,67	1,73	6,80
370	Assemblée nationale	14,82	14,90	16,49	6,03	6,93
730	Société d'habitation du Québec	14,04	1,77	3,74	1,85	7,64
350	Éducation, Loisir et Sport	4,09	3,66	2,88	3,72	7,79
380	Développement durable, Environnement et Parcs	6,19	9,29	5,97	6,03	8,05
450	Tribunal administratif du Québec	7,63	30,15	11,80	0,00	8,27
320	Société de l'assurance automobile du Québec	11,28	13,84	9,39	10,52	8,33
080	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	13,73	15,49	12,67	14,48	8,36
271	Commission des droits personne et des droits de la jeunesse	0,00	8,80	4,37	0,00	8,43
347	Centre de services partagés du Québec				9,08	9,26
343	Services Québec				4,19	10,14
000	Moyenne de la fonction publique	13,56	13,14	13,62	12,67	12,70
344	Office de la protection du consommateur	0,00	0,00	6,30	0,00	13,39

**Tableau 4.8 Fréquence relative par ministère et par organisme**

Ministère ou organisme		2003	2004	2005	2006	2007
366	Régie du bâtiment du Québec	7,45	9,01	14,30	20,58	14,51
600	Ressources naturelles et Faune	17,69	21,09	20,40	15,00	16,25
547	Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	2,79	23,79	31,83	12,09	17,51
430	Commission de la fonction publique	0,00	0,00	0,00	0,00	19,33
630	Directeur général des élections	2,61	2,64	16,72	7,78	24,53
850	Transports	32,47	29,57	28,41	27,44	26,50
390	Sûreté du Québec	26,19	25,77	28,64	27,96	27,80
095	Sécurité publique	33,28	33,73	40,27	37,45	37,44
040	Services gouvernementaux	0,00	0,00	0,00	16,12	41,73

En 2007, la fréquence relative des lésions dans la fonction publique était de 12,70 par million d'heures travaillées (graphique 4.8).

**Graphique 4.8 Fréquence relative**



## Indicateurs de gravité

La mesure de la gravité des accidents du travail, des rechutes, des récidives, des aggravations, des maladies professionnelles, avec ou sans absence, et de l'assignation temporaire est obtenue à l'aide de trois indicateurs : l'indice de gravité (IG), le taux de gravité (TG) et le taux global de gravité (TGG). Il importe de souligner que le nombre d'heures d'assignation temporaire (NHAT) est ajouté au nombre d'heures perdues (NHP et NGHP).

### INDICE DE GRAVITÉ (IG)

Le premier indicateur est l'indice de gravité (IG). Il indique le nombre moyen d'heures perdues par lésion survenue au cours de l'année civile visée et se calcule comme suit :

Calcul de l'indice de gravité (IG)	
$IG = \frac{NHP + NHAT}{NA}$	
où IG	= Indice de gravité
NHP	= Nombre d'heures perdues (ou d'absences) par suite de lésions professionnelles
NHAT	= Nombre d'heures d'assignation temporaire
NA	= Nouveaux faits accidentels (NFA) + nombre de rechutes, de récidives et d'aggravations (NRRA) + nombre de maladies professionnelles avec absence (NMPA) + nombre de maladies professionnelles sans absence (NMPSA)

Les variables NHP et NHAT ne tiennent pas compte des absences découlant de lésions qui sont survenues au cours des années civiles antérieures.

Le tableau suivant (4.9) présente l'indice de gravité par ministère et par organisme, ainsi que l'indice de gravité dans la fonction publique.

Vingt ministères et organismes ont obtenu un taux de gravité nul; quatre ministères ont déclaré au moins un événement sans perte de temps et dix-sept n'ont déclaré aucune lésion professionnelle. À l'opposé, l'indice de gravité dans onze ministères ou

organismes était supérieur à celui de l'ensemble de la fonction publique. Il est important de noter qu'un seul événement grave qui survient dans un ministère ou un organisme de petite taille peut avoir un effet très marqué sur son indice de gravité.

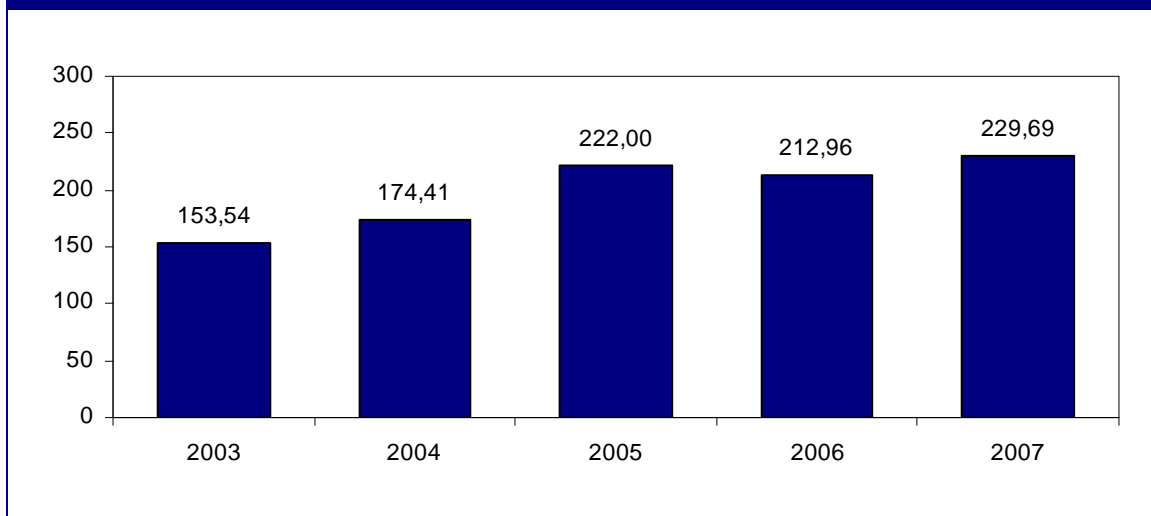
**Tableau 4.9 Indice de gravité par ministère et par organisme**

Ministère ou organisme		2003	2004	2005	2006	2007
247	Commissaire au lobbying	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
256	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	14,00	0,00	0,00	0,00	0,00
278	Commission de l'équité salariale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
328	Commission de protection du territoire agricole du Québec	0,00	70,00	0,00	0,00	0,00
360	Office des professions du Québec	7,00	0,00	0,00	0,00	0,00
408	Commission d'accès à l'information	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
505	Conseil de gestion de l'assurance parentale			0,00	0,00	0,00
690	Conseil supérieur de la langue française	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
285	Commission des relations du travail	0,00	350,00	0,00	0,00	0,00
374	Vérificateur général	38,50	0,00	2,25	0,00	0,00
660	Conseil du statut de la femme	21,00	3,50	23,50	0,00	0,00
344	Office de la protection du consommateur	0,00	0,00	28,00	0,00	0,00
071	Tourisme	0,00	0,00	29,75	0,00	0,00
830	Commission des transports du Québec	1,00	0,00	43,75	0,00	0,00
323	Institut de la statistique du Québec	0,00	910,00	70,00	0,00	0,00
140	Conseil exécutif	48,00	4,20	0,00	9,39	0,00
730	Société d'habitation du Québec	0,88	17,00	325,88	21,00	0,00
075	Travail	0,63	0,00	29,23	24,50	0,00
538	Office des personnes handicapées du Québec	1498,00	14,00	448,00	24,50	0,00
065	Famille et Aînés	0,00	0,00	23,33	677,13	0,00
343	Services Québec				205,63	5,56
630	Directeur général des élections	31,00	131,45	147,86	241,05	7,00
240	Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	0,00	149,33	815,13	0,00	20,50
210	Finances	189,00	0,00	7,00	17,50	21,00
010	Culture, Communications et Condition féminine	41,89	182,75	104,03	370,00	21,00
160	Secrétariat du Conseil du trésor	121,80	95,14	231,00	28,00	25,67
350	Éducation, Loisir et Sport	46,00	133,78	10,00	115,11	30,11
370	Assemblée nationale	28,16	179,86	76,63	187,41	31,86
295	Protecteur du citoyen	112,00	35,00	173,00	0,00	35,00
702	Commission des normes du travail	74,50	30,56	40,83	61,25	45,74
547	Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	16,30	22,17	12,20	7,87	47,33
450	Tribunal administratif du Québec	3,50	41,56	183,17	0,00	70,00
560	Curateur public	3,30	82,30	72,58	40,25	70,75
520	La Financière agricole du Québec	473,38	32,00	266,00	50,33	86,25
040	Services gouvernementaux	0,00	0,00	0,00	96,70	89,06
064	Régie de l'assurance maladie du Québec	140,31	103,00	29,45	117,73	91,93
063	Régie des rentes du Québec	158,67	101,50	12,13	142,33	93,33
055	Immigration et Communautés culturelles	294,32	150,63	59,36	336,58	103,69
030	Relations internationales	143,50	369,00	189,00	7,00	140,00
400	Justice	126,82	142,06	191,16	89,87	142,46
430	Commission de la fonction publique	0,00	0,00	0,00	0,00	147,00
440	Revenu Québec	31,02	109,80	140,08	95,61	152,74
850	Transports	121,97	145,16	202,35	185,84	155,08
320	Société de l'assurance automobile du Québec	354,62	248,32	224,90	378,08	177,77
380	Développement durable, Environnement et Parcs	267,44	238,14	278,75	122,06	186,61
600	Ressources naturelles et Faune	157,39	154,71	232,93	202,01	202,22
390	Sûreté du Québec	134,46	104,40	176,75	139,16	207,10

**Tableau 4.9 Indice de gravité par ministère et par organisme**

Ministère ou organisme		2003	2004	2005	2006	2007
080	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	58,63	94,37	99,26	156,32	208,80
000	Moyenne de la fonction publique	153,54	174,41	222,00	212,96	229,69
271	Commission des droits personne et des droits de la jeunesse	0,00	79,00	21,00	0,00	274,00
280	Développement économique, Innovation et Exportation	66,50	481,25	105,00	77,00	275,80
703	Commission de la santé et de la sécurité du travail	57,67	217,83	219,48	184,08	282,78
050	Affaires municipales et Régions	9,25	201,19	292,38	64,75	326,67
700	Emploi et Solidarité sociale	145,46	258,72	353,45	320,88	354,05
366	Régie du bâtiment du Québec	519,40	133,00	163,33	74,31	379,39
060	Santé et Services sociaux	46,79	686,03	57,65	35,00	387,33
095	Sécurité publique	267,86	333,16	373,21	387,07	405,65
347	Centre de services partagés du Québec	0,00	0,00	0,00	309,10	435,51
710	Office québécois de la langue française	0,00	0,00	1344,00	0,00	686,00
414	Commission des lésions professionnelles	0,00	24,67	157,50	36,52	731,50

En 2007, l'indice de gravité dans la fonction publique était de 229,69 heures perdues par lésion professionnelle, comparativement à 212,96 en 2006, ce qui représente une augmentation de 7,86 % (graphique 4.9).

**Graphique 4.9 Indice de gravité**

## TAUX DE GRAVITÉ (TG)

Le deuxième indicateur, le taux de gravité (TG), exprime le nombre d'heures perdues par suite de lésions professionnelles par million d'heures travaillées (NHT). Ce taux se calcule comme suit :

Calcul du taux de gravité (TG)	
$TG = \frac{(NHP + NHAT)}{NHT} \times C$	
où TG	= Taux de gravité
NHP	= Nombre d'heures perdues (ou d'absences) par suite de lésions professionnelles
NHAT	= Nombre d'heures d'assignation temporaire
NHT	= Nombre d'heures travaillées
C	= Constante égale à 1 000 000 d'heures travaillées

Comme c'est le cas pour l'indice de gravité, les variables NHP et NHAT ne tiennent pas compte des absences découlant de lésions qui sont survenues au cours des années antérieures.

Le tableau suivant (4.10) présente le taux de gravité par ministère et par organisme, ainsi que le taux de gravité moyen dans la fonction publique.

Vingt ministères et organismes ont obtenu un taux de gravité nul; quatre ministères ont déclaré au moins un événement sans perte de temps et dix-sept n'ont déclaré aucune lésion professionnelle. Le taux de gravité dans huit ministères ou organismes était supérieur à celui de l'ensemble de la fonction publique.

**Tableau 4.10 Taux de gravité par ministère et par organisme**

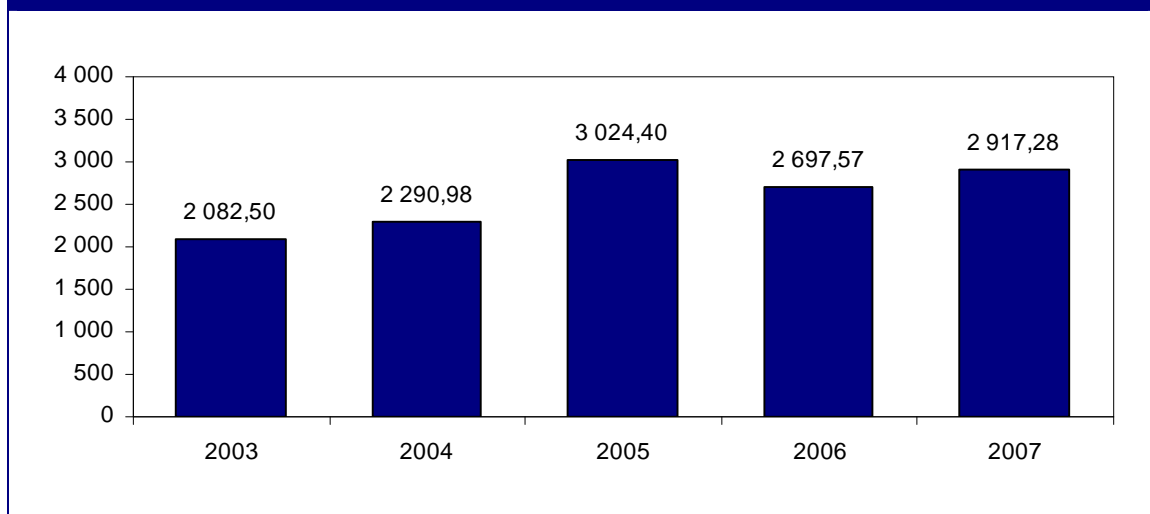
Ministère ou organisme		2003	2004	2005	2006	2007
247	Commissaire au lobbyisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
256	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	135,75	0,00	0,00	0,00	0,00
278	Commission de l'équité salariale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
328	Commission de protection du territoire agricole du Québec	0,00	483,74	0,00	0,00	0,00
360	Office des professions du Québec	116,72	0,00	0,00	0,00	0,00
408	Commission d'accès à l'information	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
505	Conseil de gestion de l'assurance parentale			0,00	0,00	0,00
690	Conseil supérieur de la langue française	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
285	Commission des relations du travail	0,00	2 727,36	0,00	0,00	0,00
374	Vérificateur général	119,90	0,00	14,19	0,00	0,00
323	Institut de la statistique du Québec	0,00	2 146,83	166,11	0,00	0,00
344	Office de la protection du consommateur	0,00	0,00	176,42	0,00	0,00
071	Tourisme	0,00	0,00	247,93	0,00	0,00
660	Conseil du statut de la femme	260,05	42,26	321,00	0,00	0,00
830	Commission des transports du Québec	4,22	0,00	384,79	0,00	0,00
730	Société d'habitation du Québec	12,29	30,17	1 219,24	38,81	0,00
140	Conseil exécutif	461,83	32,51	0,00	56,83	0,00
075	Travail	5,74	0,00	141,42	210,37	0,00
538	Office des personnes handicapées du Québec	7 152,41	72,84	2 292,45	236,71	0,00
065	Famille et Aînés	0,00	0,00	125,86	4 546,06	0,00
210	Finances	384,06	0,00	33,78	33,82	20,27
343	Services Québec				861,59	56,45
240	Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	0,00	542,30	1 970,63	0,00	70,30
010	Culture, Communications et Condition féminine	585,68	988,87	660,92	1 301,97	91,10
160	Secrétariat du Conseil du trésor	3 242,36	2 358,27	257,52	40,60	129,62
063	Régie des rentes du Québec	279,73	175,64	28,17	254,06	163,95
702	Commission des normes du travail	742,38	216,45	292,68	301,50	168,48
630	Directeur général des élections	80,92	347,02	2 471,93	1 875,77	171,71
295	Protecteur du citoyen	795,23	229,65	1 168,41	0,00	176,70
370	Assemblée nationale	417,30	2 679,65	1 264,02	1 129,40	220,72
350	Éducation, Loisir et Sport	188,06	488,98	28,85	428,11	234,42
064	Régie de l'assurance maladie du Québec	771,13	294,71	271,39	551,47	240,77
560	Curateur public	3,64	87,78	155,21	183,79	309,24
520	La Financière agricole du Québec	1 764,84	87,14	730,80	142,05	330,41
055	Immigration et Communautés culturelles	1 456,17	1 469,08	344,69	1 250,16	498,12
440	Revenu Québec	162,20	489,74	623,93	518,75	577,92
450	Tribunal administratif du Québec	26,70	1 253,01	2 161,69	0,00	578,90
400	Justice	641,85	933,91	1 106,20	552,39	759,58
547	Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	45,51	527,28	388,47	95,16	828,77
050	Affaires municipales et Régions	32,93	1 158,73	1 539,90	178,65	921,25
030	Relations internationales	449,84	1 206,22	314,77	12,13	951,84
060	Santé et Services sociaux	65,35	2 456,92	88,73	28,54	965,03

**Tableau 4.10 Taux de gravité par ministère et par organisme**

Ministère ou organisme		2003	2004	2005	2006	2007
280	Développement économique, Innovation et Exportation	556,89	1 058,39	139,02	172,46	1 067,94
700	Emploi et Solidarité sociale	859,65	887,15	1 578,67	1 392,52	1 322,72
703	Commission de la santé et de la sécurité du travail	595,02	809,31	908,07	600,45	1 349,01
320	Société de l'assurance automobile du Québec	3 999,30	3 435,65	2 111,17	3 976,78	1 480,27
380	Développement durable, Environnement et Parcs	1 655,03	2 211,82	1 664,80	736,39	1 501,46
080	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	804,90	1 461,56	1 257,68	2 263,75	1 745,98
710	Office québécois de la langue française	0,00	0,00	3 850,12	0,00	2 106,74
271	Commission des droits personne et des droits de la jeunesse	0,00	695,14	91,79	0,00	2 309,83
430	Commission de la fonction publique	0,00	0,00	0,00	0,00	2 841,13
<b>000</b>	<b>Moyenne de la fonction publique</b>	<b>2 082,50</b>	<b>2 290,98</b>	<b>3 024,40</b>	<b>2 697,57</b>	<b>2 917,28</b>
600	Ressources naturelles et Faune	2 784,64	3 262,79	4 752,04	3 031,14	3 285,80
040	Services gouvernementaux	0,00	0,00	0,00	1 558,55	3 716,62
347	Centre de services partagés du Québec				2 808,11	4 033,11
850	Transports	3 959,93	4 292,63	5 749,57	5 100,04	4 109,68
414	Commission des lésions professionnelles	240,49	125,59	549,45	306,97	4 609,01
366	Régie du bâtiment du Québec	3 871,38	1 198,43	2 335,84	1 529,52	5 504,09
390	Sûreté du Québec	3 520,93	2 690,41	5 062,47	3 890,76	5 757,25
095	Sécurité publique	8 913,61	11 236,45	15 029,87	14 497,00	15 189,25

En 2007, le taux de gravité de la fonction publique était de 2 917,28 heures perdues par million d'heures travaillées, comparativement à 2 697,54 en 2006, ce qui représente une augmentation de 8,14 % (graphique 4.10).

**Graphique 4.10 Taux de gravité**



## TAUX GLOBAL DE GRAVITÉ (TGG)

Le troisième indicateur de mesure de la gravité est le taux global de gravité (TGG). En plus des absences survenues au cours d'une année de référence, ce taux tient compte des absences qui ont débuté au cours d'une année civile antérieure, ce qui le distingue des indicateurs précédents (IG et TG). Comme c'est le cas pour le taux de gravité (TG), le taux global de gravité indique le nombre total d'heures perdues par suite de lésions professionnelles par million d'heures travaillées. Il se calcule comme suit :

Calcul du taux global de gravité (TGG)	
$TGG = \frac{(NGHP + NHAT)}{NHT} \times C$	
où TGG	= Taux global de gravité
NGHP	= Nombre global d'heures perdues (ou d'absences) par suite de lésions professionnelles
NHAT	= Nombre d'heures d'assignation temporaire
NHT	= Nombre d'heures travaillées
C	= Constante égale à 1 000 000 d'heures travaillées

Le tableau suivant (4.11) présente le taux global de gravité par ministère et par organisme, ainsi que le taux global dans la fonction publique.

En tenant compte des événements survenus au cours d'une année civile antérieure, 20 ministères et organismes affichent un taux global de gravité nul. Le taux global de gravité dans 7 ministères ou organismes était supérieur à celui de l'ensemble de la fonction publique.

**Tableau 4.11 Taux global de gravité des ministères et des organismes**

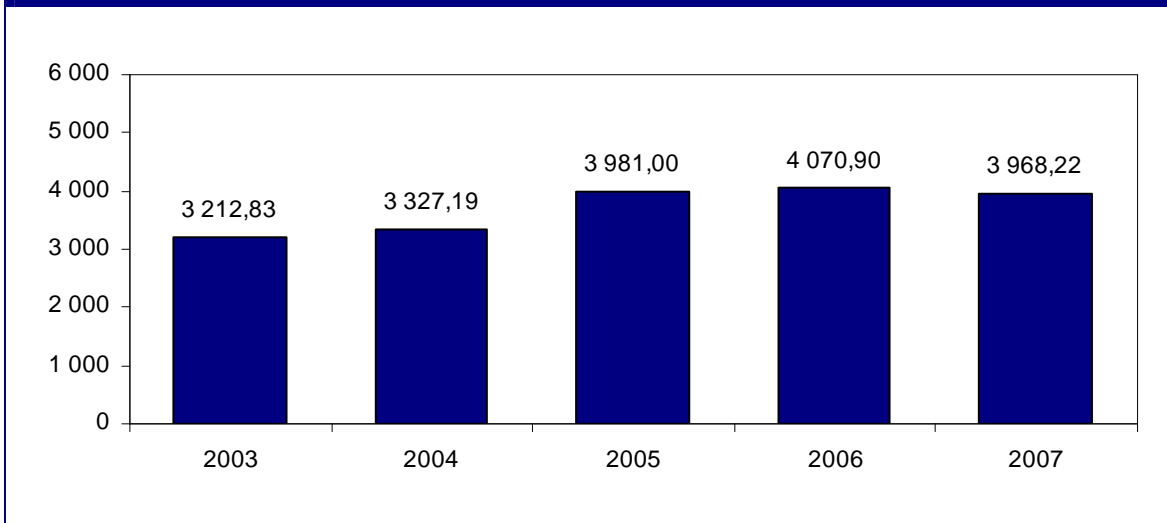
Ministère ou organisme		2003	2004	2005	2006	2007
247	Commissaire au lobbying	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
256	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	135,75	0,00	0,00	0,00	0,00
278	Commission de l'équité salariale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
328	Commission de protection du territoire agricole du Québec	0,00	483,74	0,00	0,00	0,00
360	Office des professions du Québec	116,72	0,00	0,00	0,00	0,00
408	Commission d'accès à l'information	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
505	Conseil de gestion de l'assurance parentale			0,00	0,00	0,00
690	Conseil supérieur de la langue française	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
285	Commission des relations du travail	0,00	2 754,64	0,00	0,00	0,00
374	Vérificateur général	119,90	0,00	14,19	0,00	0,00
323	Institut de la statistique du Québec	0,00	2 146,83	166,11	0,00	0,00
344	Office de la protection du consommateur	0,00	0,00	176,42	0,00	0,00
071	Tourisme	0,00	0,00	247,93	0,00	0,00
830	Commission des transports du Québec	4,22	0,00	384,79	0,00	0,00
730	Société d'habitation du Québec	12,29	30,17	1 219,24	38,81	0,00
140	Conseil exécutif	461,83	32,51	0,00	56,83	0,00
075	Travail	5,74	0,00	141,42	210,37	0,00
538	Office des personnes handicapées du Québec	7 152,41	72,84	2 292,45	236,71	0,00
660	Conseil du statut de la femme	260,05	42,26	321,00	318,99	0,00
065	Famille et Aînés	0,00	0,00	125,86	5 908,96	0,00
210	Finances	384,06	0,00	33,78	33,82	20,27
010	Culture, Communications et Condition féminine	2 177,89	1 824,88	1 616,95	2 040,93	91,10
160	Secrétariat du Conseil du trésor	3 950,93	3 299,84	257,52	40,60	129,62
063	Régie des rentes du Québec	740,47	175,64	28,17	254,06	163,95
702	Commission des normes du travail	742,38	232,97	292,68	301,50	168,48
630	Directeur général des élections	80,92	347,02	2 471,93	1 875,77	171,71
295	Protecteur du citoyen	795,23	229,65	1 168,41	0,00	176,70
560	Curateur public	805,22	623,96	158,74	183,79	309,24
343	Services Québec				861,59	326,01
240	Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	0,00	542,30	1 970,63	2 031,01	333,97
520	La Financière agricole du Québec	4 498,55	2 399,96	1 243,64	922,85	504,71
450	Tribunal administratif du Québec	2 109,47	1 253,01	2 161,69	0,00	578,90
064	Régie de l'assurance maladie du Québec	948,69	294,71	290,44	551,47	584,51
370	Assemblée nationale	581,88	5 562,57	3 648,57	2 809,77	691,84
400	Justice	720,95	1 542,46	1 691,19	1 256,02	770,64
440	Revenu Québec	201,69	1 062,14	895,48	947,54	780,95
547	Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	145,59	527,28	388,47	95,16	828,77
050	Affaires municipales et Régions	66,25	1 158,73	1 539,90	178,65	921,25
030	Relations internationales	449,84	1 307,56	3 443,68	2 764,64	951,84
060	Santé et Services sociaux	136,88	2 456,92	88,73	28,54	965,03
055	Immigration et Communautés culturelles	1 810,37	1 901,62	476,31	1 291,02	1 207,93
350	Éducation, Loisir et Sport	188,06	488,98	302,88	1 301,70	1 518,52
280	Développement économique, Innovation et Exportation	556,89	1 069,93	163,18	172,46	1 534,15
703	Commission de la santé et de la sécurité du travail	700,54	884,35	1 007,58	624,24	1 647,25
710	Office québécois de la langue française	0,00	0,00	4 321,36	0,00	2 106,74
040	Services gouvernementaux	0,00	0,00	0,00	1 630,18	2 154,50
380	Développement durable, Environnement et Parcs	2 372,20	2 326,49	2 455,39	1 382,19	2 215,31



**Tableau 4.11 Taux global de gravité des ministères et des organismes**

Ministère ou organisme		2003	2004	2005	2006	2007
271	Commission des droits personne et des droits de la jeunesse	7 807,27	695,14	91,79	0,00	2 309,83
430	Commission de la fonction publique	0,00	0,00	0,00	0,00	2 841,13
700	Emploi et Solidarité sociale	1 545,01	1 414,54	1 712,24	2 383,61	2 874,90
347	Centre de services partagés du Québec	0,00	0,00	0,00	2 903,37	3 392,83
080	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	837,73	1 746,10	1 611,17	3 072,75	3 778,61
<b>000</b>	<b>Moyenne de la fonction publique</b>	<b>3 212,83</b>	<b>3 327,19</b>	<b>3 981,00</b>	<b>4 070,90</b>	<b>3 968,22</b>
320	Société de l'assurance automobile du Québec	4 874,18	5 526,19	4 214,98	6 218,22	4 047,48
600	Ressources naturelles et Faune	4 259,41	4 386,71	6 632,52	4 707,07	4 171,25
414	Commission des lésions professionnelles	577,17	125,59	647,13	306,97	4 682,33
366	Régie du bâtiment du Québec	4 987,92	1 198,43	2 825,25	3 258,54	5 504,09
850	Transports	6 656,59	6 897,06	7 832,64	7 776,49	5 990,43
390	Sûreté du Québec	5 316,32	4 197,27	6 168,09	5 020,89	6 650,81
095	Sécurité publique	14 466,88	14 793,46	18 755,89	22 249,21	20 155,66

En 2007, le taux global de gravité dans la fonction publique était de 3 968,22 heures perdues par million d'heures travaillées, comparativement à 4 070,90 en 2006, ce qui représente une diminution de 2,52 % (graphique 4.11).

**Graphique 4.11 Taux global de gravité**

## **5. PROGRAMMES D'AIDE AUX EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS**

---

Pour faire le suivi de la gestion des programmes d'aide aux employées et employés (PAE), nous avons comptabilisé les activités ayant trait à la consultation individuelle ainsi que les activités de groupe offertes dans un contexte de relation d'aide.

Les données qui apparaissent dans les tableaux du présent chapitre reflètent la situation observée dans l'ensemble des ministères et des organismes au cours des années civiles 2003 à 2007. Le suivi de gestion de 2001 fournit les données des années antérieures.

Dans ce chapitre, à chaque rubrique se rapportant aux indicateurs, nous avons ajouté les formules ayant servi au calcul des résultats et une explication sommaire des variables utilisées.

### **UTILISATION DES PROGRAMMES D'AIDE AUX EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS**

Le tableau 5.1 dresse le portrait de l'utilisation des programmes d'aide aux employées et employés dans l'ensemble des ministères et des organismes de la fonction publique. Ce portrait est présenté selon les caractéristiques suivantes :

- ❑ nombre de personnes différentes (reçues en consultation individuelle);
- ❑ nombre de consultations individuelles;
- ❑ nombre de personnes ayant participé à une intervention de groupe;
- ❑ nombre d'interventions de groupe;
- ❑ nombre d'heures-personnes pour les interventions de groupe.

Nous constatons qu'il y a eu 8 166 personnes différentes qui ont utilisé les programmes d'aide en 2007. Ce nombre est en hausse de 3,85 % comparativement à l'année 2006 et de 27,37 % depuis l'année 2003.

<b>Tableau 5.1 Utilisation des programmes d'aide aux employées et employés</b>					
<b>Année de référence Caractéristiques et données</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
Nombre de personnes différentes	6 411	7 068	7 485	7 863	8 166
Nombre de consultations individuelles	19 063	20 505	22 224	21 459	23 542
Nombre de personnes ayant participé à une intervention de groupe	1 424	1 169	1 922	1 217	1 179
Nombre d'interventions de groupe	192	144	182	154	133
Nombre d'heures-personnes pour les interventions de groupe	6 752	5 892	7 965	4 111	5 340
Nombre d'heures travaillées	120 696 300	118 609 626	114 592 054 <sup>5</sup>	115 024 550	113 368 450

Le tableau 5.2 présente les deux indicateurs de gestion calculés à l'aide des données du tableau précédent : l'indice d'aide aux employées et employés (IAE) et l'indice des programmes d'aide aux employées et employés (IPAE).

Les formules ayant servi à calculer les résultats ainsi qu'une explication sommaire des variables utilisées ont été ajoutées au début de la présentation de chaque indicateur.

<sup>5</sup> Comme cela a été mentionné dans le rapport de 2005, la variable NHT utilisée de 114 592 054 heures est différente de celle du chapitre précédent, qui est de 112 160 512 heures travaillées, un ministère ayant transmis uniquement ses données relatives aux programmes d'aide aux employées et employés. Ce ministère n'a pas été pris en compte dans le calcul du nombre d'heures travaillées des indicateurs en santé et sécurité du travail.

**Tableau 5.2 Indicateurs de gestion des programmes d'aide aux employées et employés**

Année de référence Indices	2003	2004	2005	2006	2007
Indice d'aide aux employées et employés (IAE)	53,12	59,59	65,32	68,36	71,46
Indice des programmes d'aide aux employées et employés (IPAE)	2,97	2,90	2,97	2,73	2,88

Les indicateurs ne reflètent que partiellement l'ensemble des activités d'un PAE. Toutefois, ils permettent d'observer le niveau de recours à l'aide individuelle. Ainsi, on observe que 71,46 personnes différentes, pour chaque million d'heures travaillées au cours de la dernière année, ont utilisé les services du PAE en aide individuelle, et que la moyenne est de 2,88 rencontres par personne.

### INDICE D'AIDE AUX EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS (IAE)

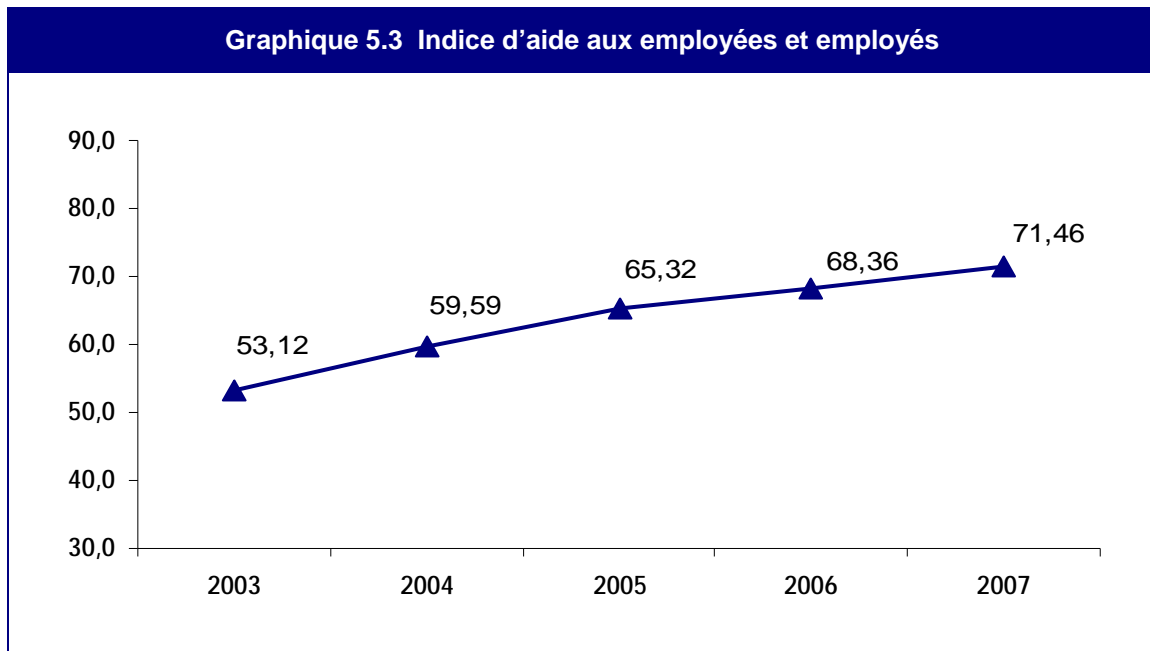
Le premier indice présenté est l'indice d'aide aux employées et employés (IAE). Il s'agit, en quelque sorte, d'une mesure du nombre de personnes différentes qui ont eu recours aux services du PAE en aide individuelle. L'indicateur est normalisé par rapport aux heures travaillées et est calculé comme suit :

#### Calcul de l'indice d'aide aux employées et employés (IAE)

$$IAE = \frac{NPD}{NHT} \times C$$

où IAE	=	Indice d'aide aux employées et employés
NPD	=	Nombre de personnes différentes
NHT	=	Nombre d'heures travaillées
C	=	Constante égale à 1 000 000 d'heures travaillées

Le graphique 5.3 suivant présente l'indice d'aide aux employées et employés pour l'ensemble des ministères et des organismes.



On observe, en 2007, qu'une moyenne de 71,46 personnes différentes, pour chaque million d'heures travaillées, ont eu recours aux services du PAE en aide individuelle, soit une augmentation de 3,10 personnes différentes par rapport à 2006. Le tableau 5.3 de la page suivante présente la distribution des résultats pour chacun des ministères et des organismes.

La maturité et la crédibilité des programmes ont pu faire en sorte qu'ils sont mieux connus des employés. Ces derniers peuvent donc être plus enclins à faire appel aux services qui leur sont offerts, lorsque cela est nécessaire.

Par ailleurs, il est également possible d'envisager que certains phénomènes sociaux, tels que le vieillissement et l'éclatement des familles, de même que les nombreux changements opérés dans la fonction publique au cours des dernières années, ont un effet sur le niveau d'utilisation du service d'aide individuelle offert par les PAE.

L'augmentation des demandes adressées aux PAE au cours des dernières années n'est pas un phénomène observé uniquement dans les ministères et les organismes de la fonction publique. Les mêmes constatations sont faites dans bon nombre de programmes d'aide implantés dans d'autres organisations au Québec et ailleurs.

**Tableau 5.3 Indice d'aide aux employés et employées (IAE)**

	Ministère et organisme	2003	2004	2005	2006	2007
505	Conseil de gestion de l'assurance parentale				0,00	0,00
690	Conseil supérieur de la langue française	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
408	Commission d'accès à l'information	14,15	29,61	15,41	31,00	15,47
374	Vérificateur général	68,51	64,33	72,53	49,41	17,09
547	Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	11,17	26,43	18,57	12,09	25,01
080	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	37,60	36,14	26,64	28,96	27,43
830	Commission des transports du Québec	42,18	25,32	17,59	14,41	29,74
010	Culture, Communications et Condition féminine	46,35	34,01	46,86	37,83	35,79
730	Société d'habitation du Québec	80,76	65,66	67,35	53,59	38,19
247	Commissaire au lobbyisme	0,00	0,00	188,09	223,34	45,63
850	Transports	36,26	44,45	46,75	45,60	47,11
065	Famille et Aînés	0,00		59,33	60,42	47,92
350	Éducation, Loisir et Sport	52,33	57,67	63,05	58,27	51,04
323	Institut de la statistique du Québec	25,68	42,46	30,85	50,46	51,67
030	Relations internationales	37,62	63,74	64,95	64,13	52,69
271	Commission des droits personne et des droits de la jeunesse	34,20	30,80	0,00	66,23	54,80
285	Commission des relations du travail	38,74	38,96	37,76	30,64	56,38
430	Commission de la fonction publique	66,39	84,75	44,28	20,07	57,98
366	Régie du bâtiment du Québec	53,67	63,08	60,38	41,17	58,03
050	Affaires municipales et Régions	64,07	54,30	75,49	59,32	58,28
347	Centre de services partagés du Québec			0,00	62,53	59,95
390	Sûreté du Québec	37,15	38,44	42,71	54,33	60,45
380	Développement durable, Environnement et Parcs	51,91	0,00	67,56	60,71	60,53
560	Curateur public	56,18	60,80	60,95	62,79	63,38
140	Conseil exécutif	52,92	41,79	63,61	56,88	64,53
320	Société de l'assurance automobile du Québec	55,02	62,09	67,48	64,16	65,20
063	Régie des rentes du Québec	44,66	39,80	54,02	46,41	65,58
450	Tribunal administratif du Québec	76,29	79,14	70,81	53,16	66,16
075	Travail	50,48	51,60	53,22	77,28	66,28
630	Directeur général des élections	65,26	63,36	78,02	75,22	68,68
370	Assemblée nationale	47,63	70,24	80,27	68,30	69,28
064	Régie de l'assurance maladie du Québec	27,48	38,83	37,69	38,33	70,71
055	Immigration et Communautés culturelles	60,72	64,86	56,13	39,62	71,03
<b>000</b>	<b>Moyenne de la fonction publique</b>	<b>53,12</b>	<b>59,59</b>	<b>65,32</b>	<b>68,36</b>	<b>71,46</b>
240	Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	75,55	64,16	58,02	63,43	72,02
700	Emploi et Solidarité sociale	61,04	69,91	71,25	75,29	73,07
328	Commission de protection du territoire agricole du Québec	68,15	69,11	109,63	85,18	73,42
414	Commission des lésions professionnelles	70,43	69,58	64,54	90,35	73,51

**Tableau 5.3 Indice d'aide aux employées et employés (IAE)**

	Ministère et organisme	2003	2004	2005	2006	2007
703	Commission de la santé et de la sécurité du travail	58,16	66,10	70,65	67,85	73,70
440	Revenu Québec	46,92	58,05	61,93	70,61	73,96
256	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	48,48	0,00	0,00	36,72	78,82
278	Commission de l'équité salariale	55,54	154,49	114,13	48,44	78,93
520	La Financière agricole du Québec	35,42	51,74	72,35	82,69	80,06
344	Office de la protection du consommateur	63,41	72,63	56,71	46,35	80,35
600	Ressources naturelles et Faune	62,87	60,80	79,55	84,03	83,20
071	Tourisme	0,00	0,00	104,17	95,39	83,48
400	Justice	68,05	81,14	77,73	84,01	86,64
210	Finances	45,72	88,98	95,55	99,53	86,89
040	Services gouvernementaux			16,45	75,21	87,26
360	Office des professions du Québec	33,35	80,36	66,21	48,92	87,42
702	Commission des normes du travail	63,53	79,09	108,71	111,99	88,40
660	Conseil du statut de la femme	37,15	120,75	136,60	130,20	93,02
343	Services Québec			0,00	81,71	94,20
710	Office québécois de la langue française	19,69	48,07	74,48	99,01	95,20
280	Développement économique, Innovation et Exportation	206,22	136,35	116,51	110,49	102,23
295	Protecteur du citoyen	92,30	59,05	94,55	105,33	106,02
160	Secrétariat du Conseil du trésor	125,96	134,37	86,95	79,74	106,05
538	Office des personnes handicapées du Québec	76,39	104,06	56,29	140,09	106,86
060	Santé et Services sociaux	99,17	113,17	130,05	122,33	119,59
095	Sécurité publique	68,63	98,76	105,09	116,16	125,56

Note 1 Une cellule vide indique que le ministère ou l'organisme était, soit inclus dans un autre, soit inexistant.

Note 2 Les données présentées dans le tableau 5.3 doivent être lues comme un nombre de personnes par million d'heures travaillées pour la période visée.

Note 3 En 2003, le ministère des Régions, le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, le ministère de l'Industrie et du Commerce, et le Fonds de partenariat touristique ont été intégrés au ministère du Développement économique et régional et de la Recherche. On note une hausse de l'ensemble de ces données par rapport aux années antérieures.

### INDICE DES PROGRAMMES D'AIDE AUX EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS (IPAE)

Le deuxième indice qui permet de suivre l'utilisation de ces programmes est l'indice des programmes d'aide aux employées et employés (IPAE). Celui-ci indique le nombre moyen de consultations par personne parmi ceux et celles qui ont eu recours aux services d'aide individuelle du PAE. Le calcul est le suivant :

**Calcul de l'indice des programmes d'aide aux employés et employés (IPAE)**

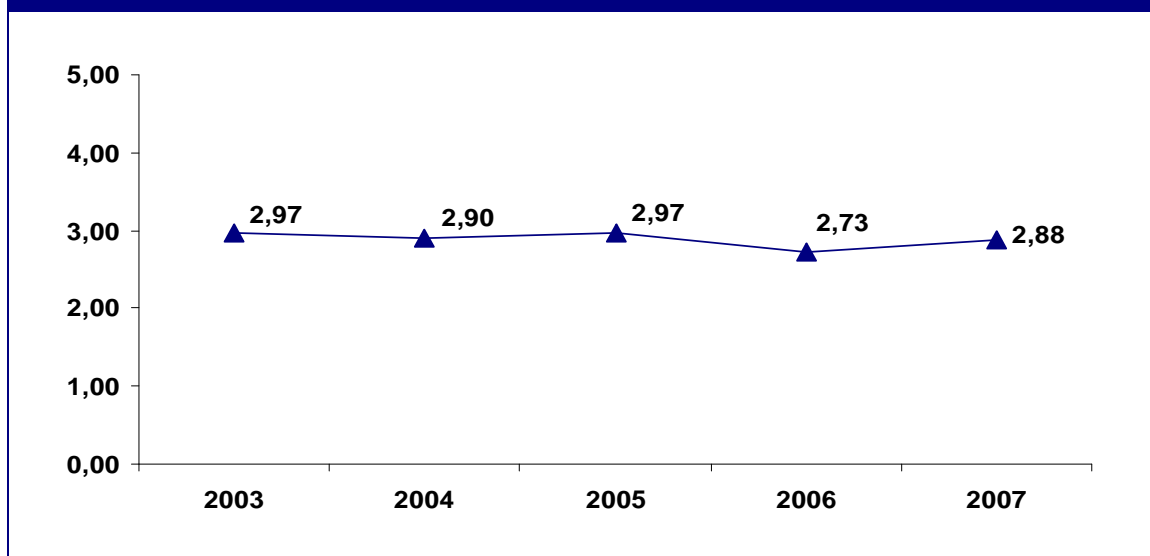
$$IPAE = \frac{NC}{NPD}$$

Où IPAE = Indice des programmes d'aide aux employés et employés

NC = Nombre de consultations

NPD = Nombre de personnes différentes

On observe, en 2007, que le nombre moyen de consultations individuelles est demeuré stable par rapport à l'année précédente (voir le graphique 5.4). Le nombre moyen de rencontres en consultation individuelle par personne était de 2,88, comparativement à 2,73 l'année précédente.

**Graphique 5.4 Indice des programmes d'aide aux employés et employés**

Les données distribuées par ministère et par organisme (tableau 5.4) sont présentées à la page suivante.



<b>Tableau 5.4 Indice de programme d'aide aux employées et employés (IPAE)</b>						
	<b>Ministère et organisme</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
505	Conseil de gestion de l'assurance parentale				0,00	0,00
690	Conseil supérieur de la langue française	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
271	Commission des droits personne et des droits de la jeunesse	5,75	38,71	0,00	1,00	1,00
347	Centre de services partagés du Québec			2,30	1,29	1,12
295	Protecteur du citoyen	2,00	1,56	1,36	1,56	1,19
065	Famille et Aînés	0,00	0,00	1,15	1,67	1,30
547	Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	0,75	1,40	1,14	1,60	1,30
400	Justice	2,74	2,31	2,15	1,33	1,31
343	Services Québec			2,04	1,62	1,35
850	Transports	2,06	1,98	1,80	1,93	1,57
063	Régie des rentes du Québec	5,26	2,49	1,49	1,53	1,60
240	Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	1,71	1,47	1,63	1,50	1,67
600	Ressources naturelles et Faune	2,17	2,07	1,90	1,92	1,70
700	Emploi et Solidarité sociale	1,35	1,49	1,78	1,71	1,75
520	La Financière agricole du Québec	4,18	2,77	2,30	2,03	1,79
280	Développement économique, Innovation et Exportation	2,52	2,37	2,22	2,07	1,81
380	Développement durable, Environnement et Parcs	1,52	0,00	1,81	2,10	1,89
040	Services gouvernementaux			2,80	3,86	1,93
660	Conseil du statut de la femme	1,00	1,50	2,00	1,80	2,00
440	Revenu Québec	2,78	2,20	2,35	2,25	2,30
630	Directeur général des élections	3,92	3,46	2,43	2,69	2,39
450	Tribunal administratif du Québec	3,38	3,79	2,17	2,69	2,44
710	Office québécois de la langue française	3,00	3,82	3,00	2,65	2,47
055	Immigration et Communautés culturelles	4,24	3,88	5,22	6,77	2,49
075	Travail	4,41	2,83	3,73	3,03	2,50
320	Société de l'assurance automobile du Québec	2,62	2,48	2,49	2,27	2,53
702	Commission des normes du travail	3,57	2,85	2,23	2,23	2,61
370	Assemblée nationale	4,18	4,00	2,47	2,65	2,81
366	Régie du bâtiment du Québec	2,99	2,80	3,29	3,23	2,83
<b>000</b>	<b>Moyenne de la fonction publique</b>	<b>2,97</b>	<b>2,90</b>	<b>2,97</b>	<b>2,73</b>	<b>2,88</b>
374	Vérificateur général	2,77	3,33	3,26	2,56	3,00
095	Sécurité publique	3,00	2,00	3,00	3,00	3,00
323	Institut de la statistique du Québec	2,27	1,78	3,69	3,00	3,00
328	Commission de protection du territoire agricole du Québec	1,90	4,50	2,67	3,33	3,00
010	Culture, Communications et Condition féminine	3,08	3,68	3,44	3,26	3,09
278	Commission de l'équité salariale	2,00	3,43	2,90	4,00	3,17
344	Office de la protection du consommateur	3,27	3,83	3,89	3,14	3,29
064	Régie de l'assurance maladie du Québec	7,43	6,34	6,94	4,89	3,38
285	Commission des relations du travail	3,40	2,40	3,00	3,50	3,43
060	Santé et Services sociaux	3,75	3,99	3,80	3,84	3,72
730	Société d'habitation du Québec	2,04	3,08	2,39	2,45	3,80
560	Curateur public	2,63	3,70	4,00	3,67	3,86
414	Commission des lésions professionnelles	2,27	1,22	1,46	1,72	3,96
256	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	1,20	0,00	0,00	5,00	4,17
210	Finances	4,44	5,03	6,48	4,14	4,19

<b>Tableau 5.4 Indice de programme d'aide aux employées et employés (IPAE)</b>						
	<b>Ministère et organisme</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
538	Office des personnes handicapées du Québec	2,56	3,60	2,91	2,17	4,19
350	Éducation, Loisir et Sport	1,07	4,36	4,07	4,28	4,27
050	Affaires municipales et Régions	2,76	3,05	2,72	3,79	4,27
071	Tourisme	0,00	0,00	2,92	4,67	4,49
360	Office des professions du Québec	2,00	2,20	5,75	5,33	4,50
703	Commission de la santé et de la sécurité du travail	4,30	4,55	4,30	1,19	4,75
080	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	4,14	4,21	5,93	5,24	5,06
390	Sûreté du Québec	5,34	5,07	5,65	5,44	5,42
830	Commission des transports du Québec	1,00	1,00	4,75	4,67	5,50
140	Conseil exécutif	6,30	10,37	7,15	7,49	6,03
247	Commissaire au lobbyisme	0,00	0,00	6,50	5,86	6,50
160	Secrétariat du Conseil du trésor	2,55	2,63	1,88	2,49	6,94
030	Relations internationales	5,42	6,74	6,31	9,00	7,23
430	Commission de la fonction publique	7,00	11,00	5,00	8,00	8,33
408	Commission d'accès à l'information	2,00	3,00	13,00	14,50	11,00

Note : Une cellule vide indique que le ministère ou l'organisme était soit inclus dans un autre, soit inexistant.

## LES INTERVENTIONS DE GROUPE

On entend, par interventions de groupe, des actions prévues dans le PAE qui ont pour objectif de venir en aide à un groupe de personnes. Les personnes d'un groupe peuvent avoir vécu un événement traumatique ou encore, vivre des difficultés ou un conflit relationnel ayant une incidence sur leur rendement au travail.

Retenons que 133 interventions de groupe ont été organisées par les ministères et les organismes au cours de l'année 2007. Ces activités, de nature diverse, ont permis de joindre 1 179 personnes et cumulent 5 340 heures-personnes. L'ensemble de ces heures, divisé par le nombre total de personnes ayant participé aux interventions, donne une moyenne de quatre heures et demie par personne pour les interventions de groupe.

<b>Tableau 5.5 Interventions de groupe</b>					
	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
Nombre d'interventions de groupe (NIG)	192	144	182	154	133
Nombre total de personnes ayant participé à une intervention de groupe (NTPIQ)	1 424	1 169	1 922	1 217	1 179
Nombre d'heures-personnes pour les rencontres (NHPR)	6 752	5 892	7 965	4 111	5 340

## 6. CONCLUSION

Le suivi de gestion relatif à la Politique concernant la santé des personnes au travail est présenté pour une septième année consécutive et couvre l'année 2007<sup>6</sup>.

En 2007, l'absentéisme pour maladie (P1, P2 et P3) a connu une augmentation. Son taux était de 4,95 %, en comparaison de 4,91 % en 2006, ce qui représente un accroissement de 0,09 jour moyen perdu par travailleur. Les jours moyens perdus par travailleur pour motif de santé P1 ont enregistré une baisse de 0,15 % tandis que les motifs de santé P2 et P3 ont enregistré des hausses respectives de 0,79 % et 5,58 % entre 2006 et 2007.

Plusieurs études, telles que l'enquête sur la population active de Statistique Canada, mentionnent que le vieillissement de la main-d'œuvre et les conditions de travail sont parmi les facteurs potentiels qui pourraient nous aider à comprendre cette problématique.

En outre, les données contemporaines de recherche nous indiquent que la plupart des organisations dans les grandes sociétés occidentales connaissent elles aussi, depuis plusieurs années, une augmentation du stress au travail et de l'absentéisme. Cette situation s'expliquerait par un ensemble de facteurs individuels, organisationnels et sociaux. Même s'il s'agit d'un phénomène plutôt répandu, cela ne dispense pas pour autant l'employeur d'agir. En effet, il lui appartient d'intervenir sur les éléments qui relèvent de sa responsabilité.

Des initiatives de plus en plus nombreuses, sur le plan ministériel comme sur celui gouvernemental, se poursuivent afin d'améliorer nos façons de faire en matière de prévention et de réintégration au travail; ces changements visent à mieux intégrer les actions des différents intervenants (conseillers, gestionnaires, collègues et équipes de travail), de façon à prévenir les absences ainsi qu'à favoriser le maintien ou le retour durable au travail. Les interventions visant les modifications de nos façons de faire se maintiendront à moyen et à long terme en s'intéressant, notamment, à l'organisation du travail.

---

<sup>6</sup> Lire la note « Mise en garde » aux pages 7 et 9.

En matière de santé et de sécurité, la fréquence relative des lésions était en diminution en 2007. Deux des trois indicateurs de gravité indiquent une hausse en 2007 par rapport à l'année précédente. Seize ministères et organismes ont atteint l'objectif de « zéro lésion professionnelle », et vingt-huit ont enregistré entre une et dix lésions seulement. Ce qui fait qu'une large majorité de ministères et d'organismes se situent dans ceux ayant eu dix lésions ou moins (44 sur 58).

Les actions devront porter sur le maintien des acquis. L'effort de prévention des lésions professionnelles devra être maintenu rigoureusement par les employeurs et les travailleurs. Plus spécifiquement, les ministères et les organismes devront se munir d'un portrait lésionnel complet, afin de définir des pistes d'action efficaces en matière de prévention primaire et secondaire, non seulement pour réduire le nombre de lésions et la gravité de ces dernières, mais aussi pour identifier, le cas échéant, des modèles organisationnels favorisant un milieu de travail sain.

La mise en place de mécanismes efficaces et intégrés de retour au travail devrait se poursuivre et s'accroître. Respecter les limitations du travailleur tout en misant sur ses capacités réelles s'avère avantageux pour le travailleur comme pour l'organisation.

En dernier lieu, l'indice d'aide aux employées et employés (IAE), c'est-à-dire le nombre de personnes différentes pour chaque million d'heures travaillées qui ont eu recours aux services du PAE en aide individuelle, a augmenté de 3,10 personnes différentes par rapport à 2006. On observe également que le nombre moyen de rencontres en consultation individuelle est demeuré assez stable, soit 2,88, par rapport à 2,73 pour l'année 2006. Le nombre d'interventions de groupe présente une diminution, passant de 154 en 2006 à 133 en 2007. En résumé, les indicateurs nous révèlent que les PAE continuent d'être grandement utilisés par le personnel des ministères et des organismes de la fonction publique car le nombre de personnes qui utilisent ce programme est en constante progression.

Année après année, le suivi de gestion fournit aux sous-ministres, aux dirigeants d'organismes, aux directeurs des ressources humaines, aux gestionnaires ainsi qu'à divers réseaux d'intervenants des ministères et des organismes un outil important dans la poursuite des objectifs de la Politique concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique québécoise.

---

**ANNEXE I                    ABSENCES POUR MOTIFS DE SANTÉ**

---

**STRUCTURE DE REGROUPEMENT DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES**

## 010 Culture, Communications et Condition féminine

- 010 Culture, Communications et Condition féminine
- 352 Régie du cinéma
- 896 Secrétariat à la politique linguistique

## 030 Relations internationales

## 040 Services gouvernementaux

- 040 Services gouvernementaux
- 873 Fonds du service aérien gouvernemental

## 050 Affaires municipales et Régions

- 050 Affaires municipales et Régions
- 510 Régie du logement

## 055 Immigration et Communautés culturelles

- 055 Immigration et Communautés culturelles
- 214 Conseil des relations interculturelles

## 060 Santé et Services sociaux

## 063 Régie des rentes du Québec

## 064 Régie de l'assurance maladie du Québec

## 065 Famille et Aînés

## 071 Tourisme

- 814 Fonds de partenariat touristique

## 075 Travail

- 075 Travail
- 216 Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre
- 411 Commissaire de l'industrie de la construction

## 080 Agriculture, Pêcheries et Alimentation

- 080 Agriculture, Pêcheries et Alimentation
- 392 Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

## 095 Sécurité publique

## 140 Conseil exécutif

## 160 Secrétariat du Conseil du trésor

## 210 Finances

- 210 Finances
- 188 Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières
- 874 Fonds du financement regroupé

## 240 Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances

## 247 Bureau du Commissaire au lobbyisme

## 256 Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

## 278 Commission de l'équité salariale

## 280 Développement économique, Innovation et Exportation

## 285 Commission des relations du travail

## 320 Société de l'assurance automobile du Québec

## 323 Institut de la statistique du Québec

## 328 Commission de la protection du territoire agricole

## 343 Services Québec

## 344 Office de la protection du consommateur

## 347 Centre de services partagés du Québec

## 350 Éducation, Loisir et Sport

## 360 Office des professions du Québec

## 367 Régie du bâtiment du Québec

## 370 Assemblée nationale

## 374 Vérificateur général

## 380 Développement durable, Environnement et Parcs

## 390 Sûreté du Québec

## 400 Justice

- 400 Justice
- 246 Direction des poursuites criminelles et pénales
- 829 Fonds de l'état civil
- 872 Fonds du bureau d'aide aux victimes d'actes criminels
- 878 Fonds du registre du ministère de la Justice

## 408 Commission d'accès à l'information

## 414 Commission des lésions professionnelles

## 430 Commission de la fonction publique

## 440 Revenu Québec

- 440 Revenu Québec

- 369 Registraire des entreprises
- 808 Fonds de perception fiscale
- 825 Fonds des technologies de l'information
- 450 Tribunal administratif du Québec
- 520 La financière agricole du Québec
- 538 Office des personnes handicapées du Québec
- 547 Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec
- 560 Curateur public
- 600 Ressources naturelles et Faune
  - 600 Ressources naturelles et Faune
  - 313 Agence de l'efficacité énergétique
  - 802 Fonds forestier
  - 865 Fonds d'information géographique foncière
  - 890 Fonds de la réforme du cadastre québécois
- 630 Directeur général des élections
- 660 Conseil du statut de la femme
- 690 Conseil supérieur de la langue française
- 700 Emploi et Solidarité sociale
  - 700 Emploi et Solidarité sociale
  - 505 Conseil de gestion de l'assurance parentale
  - 801 Fonds d'aide à l'action communautaire autonome
  - 813 Fonds de la lutte contre la pauvreté
  - 816 Fonds national de formation de la main-d'œuvre
- 702 Commission des normes du travail
- 703 Commission de la santé et de la sécurité du travail
- 710 Office québécois de la langue française
- 730 Société d'habitation du Québec
- 830 Commission des transports du Québec
- 850 Transports
  - 850 Transports
  - 807 Fonds de conservation du réseau routier
  - 820 Fonds de gestion de l'équipement roulant
  - 824 Fonds pour la vente de biens et services du ministère des Transports

## **ANNEXE II      SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL ET PROGRAMMES D'AIDE AUX EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS**

---

### **STRUCTURE DE REGROUPEMENT DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES**

#### 010 Culture, Communications et Condition féminine

- 010 Culture, Communications et Condition féminine
- 352 Régie du cinéma
- 896 Secrétariat à la politique linguistique

#### 030 Relations internationales

#### 040 Services gouvernementaux

- 040 Services gouvernementaux
- 873 Fonds du service aérien gouvernemental

#### 050 Affaires municipales et Régions

- 050 Affaires municipales et Régions
- 510 Régie du logement

#### 055 Immigration et Communautés culturelles

- 055 Immigration et Communautés culturelles
- 214 Conseil des relations interculturelles

#### 060 Santé et Services sociaux

#### 063 Régie des rentes du Québec

#### 064 Régie de l'assurance maladie du Québec

#### 065 Famille et Aînés

#### 071 Tourisme

- 814 Fonds de partenariat touristique

#### 075 Travail

- 075 Travail
- 292 Conseil des services essentiels
- 411 Commissaire de l'industrie de la construction

#### 080 Agriculture, Pêcheries et Alimentation

- 080 Agriculture, Pêcheries et Alimentation
- 392 Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

#### 095 Sécurité publique

#### 140 Conseil exécutif

#### 160 Secrétariat du Conseil du trésor



## 210 Finances

- 210 Finances
- 188 Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières
- 874 Fonds du financement regroupé

## 240 Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances

## 247 Bureau du Commissaire au lobbyisme

## 256 Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

## 271 Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

## 278 Commission de l'équité salariale

## 280 Développement économique, Innovation et Exportation

## 285 Commission des relations du travail

## 295 Protecteur du citoyen

## 320 Société de l'assurance automobile du Québec

## 323 Institut de la statistique du Québec

## 328 Commission de la protection du territoire agricole

## 343 Services Québec

## 344 Office de la protection du consommateur

## 347 Centre de services partagés du Québec

## 350 Éducation, Loisir et Sport

## 360 Office des professions du Québec

## 366 Régie du bâtiment du Québec

## 370 Assemblée nationale

## 374 Vérificateur général

## 380 Développement durable, Environnement et Parcs

## 390 Sûreté du Québec

## 400 Justice

- 400 Justice
- 246 Direction des poursuites criminelles et pénales
- 829 Fonds de l'état civil
- 872 Fonds du bureau d'aide aux victimes d'actes criminels
- 878 Fonds du registre du ministère de la Justice

## 408 Commission d'accès à l'information

## 414 Commission des lésions professionnelles

## 430 Commission de la fonction publique

## 440 Revenu Québec

- 440 Revenu Québec
- 369 Registraire des entreprises
- 808 Fonds de perception fiscale
- 825 Fonds des technologies de l'information
- 889 Fonds des pensions alimentaires

## 450 Tribunal administratif du Québec

## 505 Conseil de gestion de l'assurance parentale

## 520 La financière agricole du Québec

## 538 Office des personnes handicapées du Québec

## 547 Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

## 560 Curateur public

## 600 Ressources naturelles et Faune

- 600 Ressources naturelles et Faune
- 313 Agence de l'efficacité énergétique
- 802 Fonds forestier
- 852 Faune Québec
- 865 Fonds d'information géographique foncière
- 890 Fonds de la réforme du cadastre québécois

## 630 Directeur général des élections

## 660 Conseil du statut de la femme

## 690 Conseil supérieur de la langue française

## 700 Emploi et Solidarité sociale

- 700 Emploi et Solidarité sociale
- 801 Fonds d'aide à l'action communautaire autonome
- 816 Fonds national de formation de la main-d'œuvre

## 702 Commission des normes du travail

## 703 Commission de la santé et de la sécurité du travail

## 710 Office québécois de la langue française

## 730 Société d'habitation du Québec

## 830 Commission des transports du Québec

## 850 Transports

- 850 Transports
- 807 Fonds de conservation du réseau routier

- 820 Fonds de gestion de l'équipement roulant
- 824 Fonds pour la vente de biens et services du ministère des Transports